



REPUBLIQUE DU CONGO



Contribution Nationale Volontaire à la mise en œuvre des ODD

RAPPORT NATIONAL 2019

Déclaration liminaire

En adoptant l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris sur le climat en 2015, les chefs d'État et de Gouvernement ont défini une feuille de route ambitieuse pour transformer notre monde en profondeur. Celle-ci a pour finalité d'éradiquer la pauvreté et les inégalités, d'assurer la bonne santé de la planète pour les générations actuelles et futures, et de construire des sociétés pacifiques, ouvertes à tous, permettant à chacun de vivre dans la dignité.

La mise en œuvre des 17 objectifs qui composent l'Agenda 2030 suppose une révision de notre contrat social et de notre modèle de société. Elle est un vaste chantier qui met l'accent sur la synergie entre les enjeux environnementaux, sociaux, économiques, qui doivent être appréhendés de manière simultanée, dans de nouveaux modèles économiques et de nouvelles façons de vivre.

Avec l'opérationnalisation de la vision du président de la République « *la marche vers le développement, allons plus loin ensemble* », le Congo s'est engagé précisément à œuvrer pour le renforcement des synergies entre la mise en œuvre du programme 2030 et de l'agenda 2063, en les traduisant fidèlement en programmes dans son plan national de développement 2018-2022. Dans sa vision de long terme, la République du Congo continuera à promouvoir les objectifs de l'Agenda 2030 qui constituent un formidable vecteur de mobilisation des acteurs non étatiques et qui sont porteurs de solutions concrètes bien au-delà des seuls enjeux climatiques.

Ceci rappelle que, entre 2018 et 2022, la mise en œuvre des objectifs de développement durable se fera dans la limite des programmes priorités dans le plan national de développement. Un plan ambitieux qui vise le rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers et la reprise d'une croissance économique forte, résiliente et partagée. L'agenda 2030 et ses quatorze objectifs (14) retenus par le Congo sont ainsi un défi majeur du fait de la dimension des moyens humains et financiers qu'elle requiert du Gouvernement et de ses partenaires traditionnels.

Le Gouvernement étant sur la trajectoire d'une politique budgétaire restrictive, l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) dévient un enjeu de responsabilisation accrue de la classe politique, du secteur privé, de la société civile, des chercheurs et de tous les autres corps de la société congolaise.

Le succès de ce programme de transformation du monde en général et de la République du Congo en particulier passe impérativement par la recherche permanente d'une société pacifique, plus juste, plus inclusive et libérée de la peur et de la violence. Il n'y a pas de développement durable sans la paix ; et sans paix, le développement durable ne sera qu'une utopie. La mise en œuvre des ODD permettra ainsi à la société congolaise prise dans son ensemble de relever ces défis et de vivre dans une économie dont les fruits de la croissance bénéficient à tous.

Clément MOUAMBA

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Avant-propos

A la suite du lancement officiel des Objectifs de Développement Durable (ODD) en décembre 2016, la République du Congo, pour marquer son attachement à l'atteinte de ces objectifs mondiaux de développement, s'est immédiatement attelée avec le concours du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à l'exercice de contextualisation de l'agenda 2030. Lequel a consisté, sur base de critères objectifs, en l'alignement des principaux documents de planification stratégique existants aux ODD, en la priorisation de ces ODD pour la République du Congo et en leur intégration dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2022.

Ces travaux de contextualisation, en 2017, se sont résolument adossés sur deux outils principaux : (i) le RIA (Analyse Rapide Intégrée) pour l'alignement des documents de planification stratégiques aux ODD et (ii) la matrice de priorisation pour l'identification des objectifs, cibles et indicateurs conformément aux spécificités socioéconomiques nationales et aux priorités déclinées dans le PND 2018-2022. Ainsi, des 17 objectifs, 169 cibles et 241 indicateurs constituant l'ossature de l'agenda 2030, le Congo a retenu 14 objectifs, 74 cibles et 113 indicateurs.

Au terme de sa première année d'exécution des ODD, la République du Congo a élaboré son premier rapport sur la mise en œuvre des ODD (rapport national 2018). Fruit des échanges et consultations des ministères sectoriels, les partenaires au développement, et la société civile. Ce rapport est un outil qui présente de manière générale la situation des ODD, sans faire spécifiquement état du niveau réel des indicateurs qui les composent.

Pour la deuxième année de mise en œuvre du programme 2030, les cadres nationaux, appuyés par le PNUD, se sont employés à l'élaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD en République du Congo. Ce dernier, qui est une actualisation du rapport 2018, fait le point sur chacun des indicateurs en y apportant des éléments concrets permettant de mesurer d'éventuelles avancées dans les domaines couverts par l'agenda 2030.

Onze (11) années nous séparent de l'horizon fixé pour l'évaluation finale des progrès réalisés par chaque pays dans le cadre de ces objectifs mondiaux. Ce laps de temps rappelle l'ampleur des défis auxquels notre pays le Congo est confronté. Relever ces défis, qui sont humains, matériels et surtout financiers, exige des efforts de tous, dans un esprit de responsabilité partagée. C'est à la faveur d'une action collective de tous les Congolais et de la rigueur dans la gestion des finances publiques que le Congo éliminera la pauvreté, préservera l'environnement et ses écosystèmes, bâtira des infrastructures résilientes, s'assurera une croissance économique solide et inclusive, le tout dans un climat sociopolitique apaisé.

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS

Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale

Remerciements

Après l'élaboration et la validation du rapport national 2018 des objectifs de développement durable, les cadres nationaux – société civile, milieu universitaire et secteur privé inclus – et les partenaires au développement se sont de nouveau mobilisés pour la production du rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD en République du Congo.

Avec ce rapport, il est plus aisé, grâce au renseignement des indicateurs des ODD, d'apprécier le résultat des différentes mesures prises par le Gouvernement en matière économique, sociale et environnementale. Nous adressons nos remerciements à tous les ministères sectoriels, à toutes les associations et organisations non gouvernementales pour nous avoir fait parvenir avec diligences les données qui ont enrichies ce rapport.

Nous voudrions remercier les cadres et agents du Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale pour avoir fait preuve de dévouement et de professionnalisme dans l'élaboration du présent rapport. Nous adressons aussi nos remerciements aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Congo, en l'occurrence le PNUD, pour leur appui multiforme au moyen duquel le Congo a pu honorer son engagement de produire annuellement son rapport de mise en œuvre des ODD.

Notre profonde reconnaissance va également à tous les cadres et agents des différentes directions des études et de la planification, pour leur implication à la mise en œuvre des ODD et à l'élaboration de ce rapport national 2019.

Ardemment, nous formulons le souhait de voir se poursuivre cette parfaite synergie de collaboration pour saisir toutes les opportunités susceptibles de conduire à l'atteinte de la grande majorité des cibles retenues des ODD à l'horizon 2030 en République du Congo.

Franck Corneille MAMPOUYA-M'BAMA

Directeur Général du Plan et du Développement

Liste des tableaux et figures

Tableaux

Tableau 1 : Priorisation des ODD et leurs cibles	15
Tableau 2 : Prise en compte des cibles des ODD dans le cadre stratégique de développement 2018-2022.....	16
Tableau 3 : indicateurs de l'ODD 1	23
Tableau 4 : Indicateurs de l'ODD 2	28
Tableau 5 : Indicateurs de l'ODD 3	33
Tableau 6 : Indicateurs de l'ODD 4	39
Tableau 7 : Indicateurs de l'ODD 5	44
Tableau 8 : Indicateurs de l'ODD 6	49
Tableau 9 : Indicateurs de l'ODD 7	53
Tableau 10 : Indicateurs de l'ODD 8	58
Tableau 11 : Indicateurs de l'ODD 9	64
Tableau 12 : Indicateurs de l'ODD 10	69
Tableau 13 : Indicateurs de l'ODD 11	74
Tableau 14: Indicateurs de l'ODD 12	80
Tableau 15 : Indicateurs de l'ODD 13	85
Tableau 16 : Indicateurs de l'ODD 15	89
Tableau 17 : Indicateurs de l'ODD 16	96
Tableau 18 : Indicateurs de l'ODD 17	103
Tableau 19 : Boite à outils financière pour le financement des ODD.....	106

Figure

Figure 1 : Taux d'intégration des ODD dans le PND à travers les « 4P ».....	14
Figure 2 : Graphique 2 : Taux d'alignement des domaines stratégiques du PND 2012-2016 aux ODD	14
Figure 3 : Taux d'intégration des cibles des ODD dans le cadre stratégique de développement 2018-2022.....	17
Figure 4 : Niveau de concentration des PTF par ODD	105

Sigles et Acronymes

AFD	Agence Française de Développement
ANIF	Agence Nationale d'Investigation Financière
ARV	Anti Rétro Viro
AVC	Accident Vasculaire Cérébral
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques
CDE	Convention Relative aux Droits de l'Enfant
CEDAW	Convention des Nations Unies pour l'Elimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CICOS	Conseil Economique et Social des Nations Unies
CNE	Conseil National d'2valuation
CNIAF CN-REDD+	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Coordination Nationale Réduction des Emissions de la Déforestation et de la Dégradation
CNI	Commission Nationale d'Investissement
CO	Cellules Opérationnelles
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COFIL	Comité de Pilotage
CORAF	Congolaise de Raffinage
CDN	Contribution Déterminée au Niveau National
CPP	Contrats de Partage de Production
CRIDF	Centre de Recherche, d'Information et de Documentation sur la Femme
CT	Coordination Technique
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGPD	Direction Générale du Plan et du Développement
ECOM	Enquête de Consommation auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
E²C	Energie Electrique du Congo
EESIC	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Congo
ETVA	Enquête sur la Transition vers la Vie active
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds monétaire international
FSA	Filets de Sécurité Alimentaire
HTA	Hypertension Artérielle
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

INS	Institut National de la Statistique
LNOB	Leave No One Behing
MEPSA	Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et de l'Alphabétisation
MICS	Enquête par Grappes à indicateurs Multiples
MUCODEC	Mutuelles Congolaises d'Epargne et de Crédit
ODD	Objectifs du Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAFN	Programme d'Action Forestier National
PALF	Projet d'Appui à l'Application de la loi sur la Faune sauvage
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes d'Education
PAVAP	Projet d'Action pour la Valorisation des Aires Protégées
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PND	Plan Nation de Développement
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNUD	Programme des Nations pour le Développement
PPA	Parité du Pouvoir d'Achat
PRONAR	Programme National d'Afforestation et de Reboisement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RD	Routes Départementales
RDA	Routes Desserte Agricole
REDD+	Réduction des Emissions de la Déforestation et de la Dégradation
RGEC	Recensement Général des Entreprises du Congo
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RIA	Analyse Rapide Intégrée
RIL	Routes d'Intérêt Local
RN	Routes Nationales
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
ROE	Return On Equity
SCLOG	Société Commune de Logistique
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNDE	Société Nationale de Distribution d'Eau
SNE	Société Nationale d'Electricité
SNU	Système des Nations Unies
SSN	Système Statique National

UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

1. Points saillants

A l'image des cent-quatre-vingt-douze (192) Etats membres des Nations Unies, la République du Congo a adopté, en septembre 2015 « l'Agenda 2030 » qui fixe 17 objectifs de développement durable afin d'éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète. De ce fait, elle entend mettre en œuvre progressivement ses politiques publiques et établir un suivi et une évaluation des ODD grâce à un jeu d'indicateurs retenus avec l'appui du PNUD.

Le processus de mise en œuvre des ODD, impliquant toutes les entités de la Nation (ministères, société civile, secteur privé, universitaires, partenaires au développement), a obéi à trois étapes successives : l'alignement des documents de planification stratégiques aux ODD, la priorisation des objectifs et des cibles et leur intégration dans le PND 2018-2022, et enfin la validation des travaux de priorisation. A l'issue de cet exercice, quatorze (14) objectifs, soixante-quatorze (74) cibles et cent treize (113) indicateurs ont été jugés prioritaires pour le Congo. S'agissant des objectifs non retenus, en l'occurrence les ODD 6, 14 et 17, les travaux de contextualisation ont cependant permis de retenir deux (2) cibles chacun pour les ODD 6 et ODD 17.

Objectif 1 : la bonne tenue des cours mondiaux du pétrole ont conduit le Gouvernement à mettre en œuvre des politiques qui ont permis de réduire significativement la pauvreté dont le taux est passé de 50,7% en 2005 à 36,1% en 2015, soit une baisse sur la période de 14,6 points de pourcentage.

Objectif 2 : grâce à l'action gouvernementale, la proportion de personnes sous-alimentées est passée de 38,2% en 2014 à 37,7% en 2015, soit un recul de 0,5 points de pourcentage.

Objectif 3 : les mesures prises par le Gouvernement, telles que la gratuité de plusieurs actes médicaux liés à la femme enceinte et à l'accouchement, se sont positivement répercutées sur les indicateurs de santé. Le taux de mortalité maternelle est passé de 781 décès pour 100 000 naissances en 2005 à 433 en 2015 et celui des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes s'est établi à 88,7 en 2005 contre 51,3 en 2015. Le paludisme affiche un taux d'incidence de 208,99 en 2015 et 197,3 en 2017.

Objectif 4 : dans le domaine de l'éducation, le Congo s'est engagé à réformer en profondeur son système éducatif en vue de valoriser le capital humain. Pour une cible de 72% en 2030, la proportion d'enfants en fin de cycle primaire ayant une maîtrise suffisante en lecture et en calcul s'est élevée à 18 % en 2015. Légèrement inférieur à la cible de 2030 (≥ 1), l'indice de parité fille/garçon au collège et au lycée a été respectivement de 0,96 et 0,78 en 2015.

Objectif 5 : concernant la proportion des femmes au Parlement, au niveau de l'Assemblée nationale, 8,76% et 11,5% des sièges sont occupés par des femmes, respectivement en 2015 et 2017. Au niveau du sénat, les femmes ont occupé 19,4% des sièges en 2012 et 22,9% en 2017. Par ailleurs, notons que les efforts du Gouvernement dans l'égalité des sexes ont permis de porter à 25,6% en 2018, la proportion des femmes occupant des postes de direction.

Objectif 6 : les efforts consentis par le Gouvernement se caractérisent en milieu urbain par un taux d'accès à l'eau potable qui se situe à 66,13% en 2015 contre 52% en 2014. En milieu rural, ce taux a atteint 47,3% en 2015, en hausse de 20,3 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2014.

Objectif 7 : dans le domaine de l'énergie, en dépit du potentiel hydroélectrique du Congo, le taux d'accès à l'électricité est resté stable entre 2014 et 2015 à 70% en milieu urbain et à 18% en milieu rural.

Objectif 8 : le taux de croissance du PIB réel par habitant s'est élevé à 3,03% en 2017 contre 3,1% en 2015. Le taux de croissance du PIB tiré du tourisme a atteint 2,4% en 2015 et 2,8% l'année suivante. Le taux de chômage en 2015, chez les hommes et chez les femmes a été respectivement de 9,36% et 10,72%.

Objectif 9 : le secteur industriel, fortement tiré par la production pétrolière, dégage une valeur ajoutée représentant 69,42% du PIB en 2014 et 54,26% en 2016. Ce secteur a concentré 25,20% d'emplois en 2015 et 25,92% en 2017. S'agissant des transports, en termes de fret, le Congo a enregistré 9 095 479 tonnes de marchandises par bateau, 805 097 tonnes par train et 33 376 par avion en 2014. En comparaison des données de 2015, les frets par bateau, par train et par avion ont décliné, respectivement de 14,17% ; 0,6% et 19,6%.

Objectif 10 : la baisse des inégalités et la réduction de la pauvreté figurent dans le plan national de développement 2018-2022. Plusieurs mesures matérialisent cette ambition du Gouvernement, telles que la gratuité des soins de santé au profit de certains groupes de personnes vulnérables et le projet Lisungi. Le nombre de ménages et de personnes âgées ayant bénéficié des transferts monétaires trimestriels à travers le projet Lisungi se chiffre à 3400 en 2017.

Objectif 11 : concernant cet objectif, il est relevé qu'en 2015, 39,5% des ménages vivent dans des résidences non électrifiées. Pour 28% des ménages, le sol du logement est recouvert de sable ou de terre. S'agissant de la prise en compte des couches vulnérables, en République du Congo, il n'existe pas de discrimination, ni par groupe d'âge, ni par sexe et type de handicap dans l'accès aux transports publics. Cependant, il faut relever l'inexistence des rampes d'accès aux transports en commun adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Objectif 12 : en ce qui concerne les modes de consommation et de production durables, la République du Congo s'est employée à l'élaboration de la stratégie de la consommation qualitative et durable afin de promouvoir des bonnes pratiques en la matière. En 2015, la consommation nationale s'est établie à 1706,2 milliards FCFA et à 1799,2 milliards FCFA en 2017.

Objectif 13 : la lutte contre les changements climatiques est une priorité pour le Gouvernement congolais. A ce titre, il a ratifié plusieurs conventions internationales et pris une série de mesures (programmes, textes de lois, projets) visant à sauvegarder la faune et la flore ainsi qu'à protéger les populations contre les risques de catastrophes. Le Bassin du Congo est pourvu des tourbières d'une superficie de 145 500 km² entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo. En outre, le Congo dispose de dix-sept (17)

aires protégées s'étendant sur une superficie de 4 350 418 ha. Sa couverture forestière est de 65% et son annuel taux de déforestation de 0,05%.

Objectif 15 : grâce au Programme National d'Afforestation et de Reboisement (ProNAR), la superficie de forêts plantées est passée de 72 625 hectares en 2011 à 130 000 hectares en 2016. Soulignons par ailleurs que le Congo compte trois (3) sites pour la biodiversité des montagnes couverts par des aires protégées. L'indice de la liste rouge est de 0,98 en 2017.

Objectif 16 : le Congo a fait de la bonne gouvernance, notamment sécuritaire et judiciaire, la cheville ouvrière de sa stratégie de développement. Attendu à 4 en 2030, le nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants chez les hommes s'est situé à 8 en 2018. En termes d'enregistrement des naissances à l'état civil, 96% d'enfants ont été enregistrés en 2015.

Objectif 17 : le Gouvernement met un accent particulier sur le renforcement des capacités statistiques nationales. Le secteur de la statistique, encadré par la Loi N°36-2018 du 5 octobre 2018, a bénéficié des allocations de 4,7 millions USD en 2015 et 13,11 millions USD en 2017, soit une progression de 178,94%.

Le principe « ne laisser personne de côté », consiste, pour le Gouvernement et ses Partenaires, à identifier les groupes vulnérables ainsi que leurs besoins en vue de mettre en place des programmes et politiques permettant de sortir ces groupes de la sphère de pauvreté. En république du Congo, la mise en œuvre de ce principe s'est traduite par l'instauration de la gratuité des soins de santé au profit notamment des enfants de 0 à 15 ans, de femmes enceintes, de peuples autochtones, personnes atteintes de VIH, personnes vivant avec handicap...), par la mise en place des mécanismes de transferts monétaires non contributifs à l'endroit des plus pauvres (Lisungi), par l'institution du revenu de solidarité et d'insertion pour les ménages pauvres et vulnérables, par l'établissement des allocations de solidarité pour les personnes âgées dépendantes, par l'investissement dans l'autonomisation des femmes, et par le programme des cantines scolaires dans les établissements publics.

L'élaboration et la mise en œuvre des objectifs de développement durable ont mis en lumière nombre de faiblesses qui sont autant de défis à relever. La première et principale faiblesse est celle du financement de l'agenda 2030, adopté et opérationnalisé dans un contexte de crise économique et financière. D'où un besoin non négligeable de partenariats stratégiques pour la mobilisation des moyens financiers et matériels permettant de compenser le gap de financement du PND/ODD évalué à 63,07% du coût global. La deuxième est liée au système statistique national dont les données sont plus ou moins fiables et non actuelles. Il en résulte ainsi un besoin croissant de renforcement des capacités statistiques. Comme autres défis, le Gouvernement entend investir dans le capital humain impliqué dans le processus de mise en œuvre et de suivi des ODD, inciter la contribution active du monde de l'entreprise dans la réalisation de ces objectifs et enfin procéder à la vulgarisation des ODD au niveau national.

2. Introduction

La République du Congo est signataire de l'agenda 2030 pour le développement durable adopté en septembre 2015. Cet agenda fait suite à l'agenda 21 qui définissait les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Avec les ODD, le processus de développement durable entamé lors du Sommet de Rio en 1992, prend un tournant particulier avec sa fusion et l'élimination de la pauvreté. Les ODD résultent d'un processus inclusif de discussions et négociations regroupant des acteurs publics, la société civile, le monde des affaires et de l'industrie, le milieu scientifique, les institutions du système des nations unies, les dirigeants politiques et même les commissions économiques régionales.

L'agenda 2030 engage tous les pays à œuvrer de concert avec les populations, pour la prospérité, la planète, la paix et dans un cadre de partenariat mondial. Les actions prévues concernent les trois domaines du développement durable : le social, l'économie et l'environnement. Il a défini 17 objectifs répartis au sein de 6 domaines : 1) Dignité : la lutte contre la pauvreté et les inégalités ; 2) l'accès à la santé et au savoir ; 3) le développement économique inclusif ; 4) la protection des écosystèmes ; 5) la justice et 6) le partenariat mondial.

Sur le plan national, à l'image d'autres pays du continent, le Congo a bénéficié de l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement en vue de l'alignement du PND 2012-2016 aux ODD et de l'identification des objectifs jugés prioritaires par rapport au contexte socioéconomique national. Les outils sur lesquels se sont adossés ces travaux de contextualisation ont permis de retenir 14 ODD 74 cibles et 113 indicateurs.

Pour une mise en œuvre efficace et un suivi optimal des objectifs de l'agenda 2030, le Gouvernement a élaboré le PND 2018-2022 en se fondant simultanément sur la marche vers le développement – programme du Gouvernement – sur l'agenda 2063 de l'Union africaine et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Conformément aux recommandations des Nations Unies, les Etats ayant adopté les ODD sont appelés à produire tous les ans un rapport qui présente notamment le niveau atteint par les différents indicateurs retenus. Fidèle à ses engagements, le Gouvernement s'est plié à cet exercice en élaborant ce deuxième rapport de mise en œuvre des ODD.

Ce rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD en République du Congo, élaboré de manière participative par différentes catégories d'acteurs, retrace dans une première partie les différentes étapes de la contextualisation des ODD. Dans la deuxième partie, il fait le point sur l'évolution des indicateurs depuis 2014 tout en rappelant certaines mesures prises par le Gouvernement pour faciliter l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. La dernière partie met notamment en exergue les sources potentielles de financement du programme de développement mondial.

3. Méthodologie et processus de préparation

La préparation de la revue nationale 2019 des ODD en République du Congo a été un processus participatif qui a connu l'implication du Gouvernement, du monde de l'entreprise, des universitaires, de la société civile et des partenaires au développement. Avec l'appui du PNUD, ce processus a débuté par la collecte administrative des données auprès de l'Institut National de la Statistique (INS), des directions générales de certaines administrations, des directions des études et de la planification des ministères sectoriels, des agences du Système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des Partenaires Techniques et Financiers, entre autres. Cette étape a été suivie par l'organisation d'un atelier national tenu du 16 au 17 mai 2019 à Brazzaville. Au cours dudit atelier, outre la validation de la revue nationale, ces parties prenantes, réparties dans les groupes thématiques (Groupes Population, Planète, Prospérité et Paix), ont, à travers des discussions soutenues : (i) validé et/ou actualisé les données collectées, et (ii) validé le document relatif aux 700 mots clés requis par le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le Développement Durable.

Il est à noter qu'en apportant sa contribution commune au rapport de mise en œuvre des ODD, la société civile congolaise permet au Gouvernement, aux partenaires au développement et aux autres acteurs impliqués dans l'atteinte de ces objectifs, d'apprécier ses capacités et son engagement dans le suivi de l'agenda 2030.

4. Politique et environnement facilitateur

a. Appropriation des ODD

Le Congo a officiellement lancé l'Agenda 2030 le 12 décembre 2016, sous le haut patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Au cours de cette cérémonie de lancement, il a été présenté et adopté l'architecture des ODD et la feuille de route. Celle-ci prévoyait entre autres des activités de vulgarisation des ODD auprès des parlementaires et des élus locaux (conseillers), des directeurs des études et de la planification, de la société civile, de la jeunesse et du grand public.

L'appropriation par les Parlementaires, les DEP et la société civile y compris le secteur privé s'est faite à travers les ateliers de contextualisation des ODD organisé par le Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, en partenariat avec le PNUD. L'acculturation de l'agenda 2030 par la jeunesse, donc par les générations futures, et par le grand public passe principalement par l'information notamment via les médias traditionnels (Panneaux publicitaires, télé, radio, presse écrite...) et les réseaux sociaux, et par des campagnes de sensibilisation. Du fait d'une économie amorphe et de la baisse des recettes publiques notamment, le Gouvernement n'a pas encore amorcé ce volet de vulgarisation du Programme 2030.

b. Incorporation des ODD dans les cadres nationaux

Trois étapes ont marqué le processus de contextualisation : l'exercice d'alignement des principaux documents de planification stratégique existants aux ODD ; (ii) la priorisation des cibles des ODD pour la République du Congo et (iii) la mise en place du cadre de suivi des indicateurs des ODD adossé au cadre du PND 2018-2022.

Si la contextualisation a permis d'accroître l'appropriation nationale pour une planification efficace et efficiente des ODD en vue de leur intégration dans les politiques et stratégies nationales de développement, elle a également été l'occasion de faire consensus autour de l'Agenda 2030. En effet, le processus a connu la participation des acteurs dont les actions devraient concourir à l'atteinte des ODD, à savoir les acteurs étatiques, la société civile, le secteur privé ainsi que les partenaires au développement.

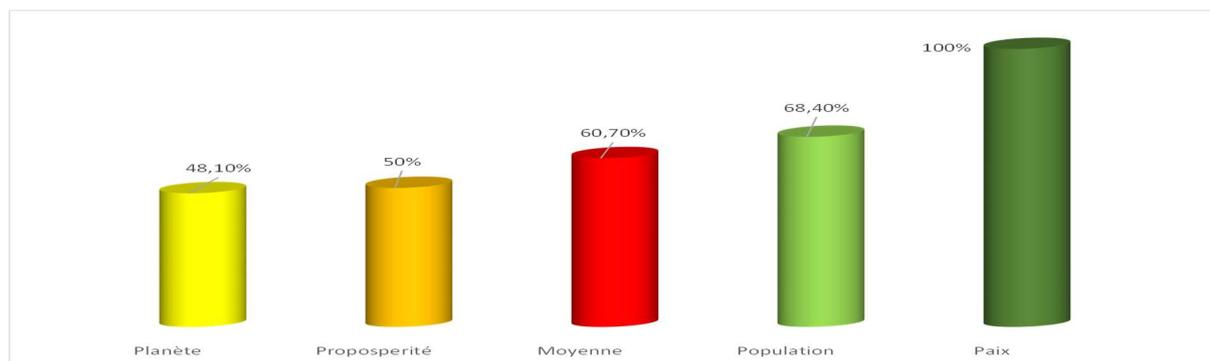
A ces trois étapes, s'ajoute la réalisation d'une étude LNOB « ne laisser personne de côté », qui a porté sur le phénomène d'exclusion au Congo. L'étude a été le point d'orgue du processus participatif car en faisant appel au point de vue de la population, elle a permis de parfaire le processus afin de répondre au mieux aux besoins de réussite du calendrier 2030.

Dans le cadre de cette contextualisation, l'analyse stratégique de l'alignement du plan national de développement 2012-2016 et des politiques sectorielles existantes aux ODD a permis, à l'aide de la méthode de RIA, de mesurer le degré de prise en compte de ces objectifs/cibles dans le Plan National de Développement 2012-2016. De façon pratique, il a été question de parcourir chaque cible des ODD et de rechercher si l'un des documents de planification avait abordé, dans son axe stratégique, un ou plusieurs objectifs proches de la cible.

De manière globale, cette évaluation a établi un degré modéré d'intégration des cibles des ODD dans le PND 2012-2016. Sur 107 cibles retenues par le Congo, 65 ont été prises en compte, soit un taux d'intégration de 61%.

Le graphique ci-après met en lumière, par bloc, le degré de prise en compte des ODD dans le PND 2012-2016. Le bloc « Paix » est pris en compte de manière globale tandis que les blocs « population » et « prospérité » le sont de manière plus modérée avec une intégration respective de 68,4% et 50%. Enfin, on notera la faible prise en compte du bloc Planète, évalué à 48%, malgré son importance pour l'environnement de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base.

Figure 1 : Taux d'intégration des ODD dans le PND à travers les « 4P »

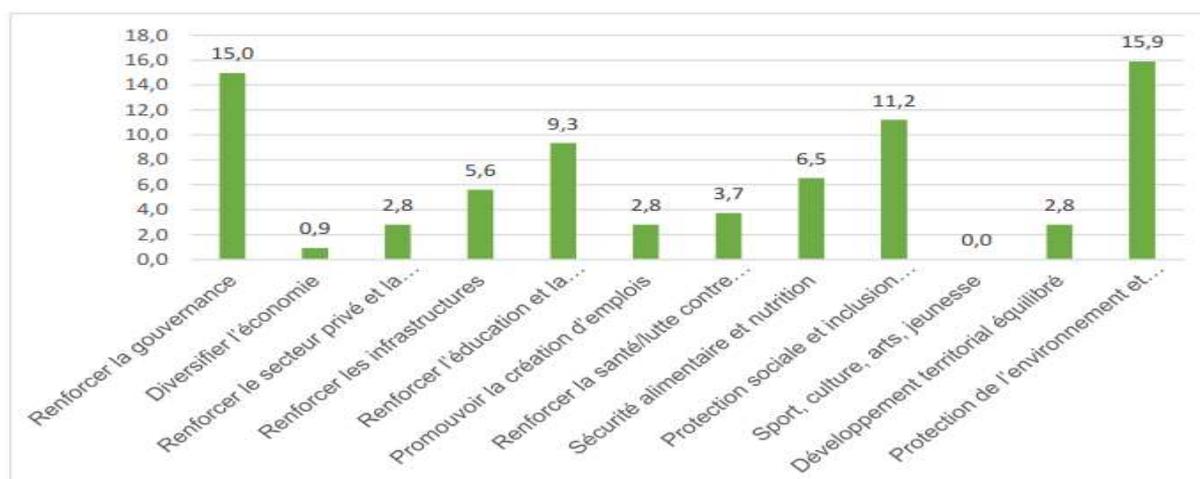


Source : Rapport sur l'alignement du PND 2012-2016 aux ODD, Analyse Intégrée Rapide (RIA)_Juillet 2017

En parallèle, une analyse sur les 12 domaines stratégiques retenus dans le PND 2012-2016, a été réalisée et deux principales observations émergent de celle-ci :

1. 51,4% des cibles ODD sont prises en compte dans les actions de mise en œuvre des quatre domaines stratégique suivants : gouvernance (15%), environnement (15,9%), protection sociale (11,2%) et éducation (9,3%).
2. Peu de cibles ont été prises en compte dans la planification des objectifs stratégiques relatifs à la diversification de l'économie, au sport, à l'art, à la culture et à la jeunesse. Un paradoxe pour le secteur de la diversification, principal cheval de bataille des politiques économique au cours des dernières années.

Figure 2 : Graphique 2 : Taux d'alignement des domaines stratégiques du PND 2012-2016 aux ODD



Source : Rapport sur l'alignement du PND 2012-2016 aux ODD, Analyse Intégrée Rapide (RIA) Juillet 2017

Le travail d'identification des ODD, en corrélation avec les priorités et les objectifs nationaux du plan national de développement 2018-2022, fait suite à l'application de la méthode RIA. L'atelier y relatif s'est tenu du 27 au 29 juillet 2017. Cette deuxième étape, dite de «

priorisation », a permis tout d’abord de hiérarchiser les ODD et de les classer par ordre d’importance pour la République du Congo. Ensuite, il a été procédé, suivant un certain nombre de critères¹, à une priorisation des cibles, dans l’optique de leur prise en compte dans le PND 2018-2022.

La priorisation des ODD a spécifiquement tenu compte des critères de disponibilité des ressources (humaines, financières et matérielles) et de contribution systématique nette (effet multiplicateur/d’entraînement) sur les autres secteurs. Ainsi, une cible ODD est considérée comme prioritaire si :

- les fonds et les ressources humaines alloués pour l’atteinte de ses cibles sont facilement attribuables, ou peuvent avec un niveau de certitude élevé, être mobilisés à partir d’autres sources gouvernementales supplémentaires ;
- les actions conséquentes, pour la réalisation de ses cibles, sont de nature à faire progresser l’atteinte d’un ou plusieurs objectifs, sans interférence et/ou arbitrage, pour atteindre les autres ODD.

Au total, le Congo a retenu 14 objectifs de développement durable (ODD 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 15 et 16), 74 cibles et un jeu de 113 indicateurs (voir annexe N°2).

Les objectifs 6, 14 et 17 n’ont pas été retenus par le Congo. À la différence de l’objectif 14, totalement exclu, les travaux de priorisation ont cependant permis de retenir deux (2) cibles chacun pour les ODD 6 et 17. En ce qui concerne l’objectif 6, il s’agit des cibles 6.1 et 6.2, correspondant respectivement à l’accès universel à l’eau potable et à l’accès de tous à des services d’assainissement et d’hygiène adéquat. Pour ce qui est de l’ODD 17, le choix s’est orienté sur les cibles 17.18 et 17.19, portant sur l’engagement des Etats à renforcer leur système statistique respectif.

Tableau 1 : Priorisation des ODD et leurs cibles

	ODD Hiérarchisation par groupe	Cibles prioritaires	Accélérateurs
Population	5	25	22
Prospérité	5	25	23
Planète	3	13	3
Paix	1	9	6
Partenariat		2	
Total	14	74	54

Source : Rapport de l’atelier de priorisation des ODD et de leurs cibles pour le PND 2018-2022

¹ Voir Annexe N°1

Incorporation des ODD dans le PND 2018-2022

En ce qui concerne les objectifs de développement durable retenus par le pays, le Plan National de Développement 2018-2022 (PND) réaffirme l'engagement du Gouvernement à œuvrer à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. En s'alignant sur les trois axes stratégiques dudit document : (i) le renforcement de la gouvernance ; (ii) le renforcement et la valorisation du capital humain ; et (iii) la diversification et la transformation de l'économie, le PND laisse en effet apparaître un taux de prise en compte des 14 ODD priorités pour le Congo de 92%. Toutefois, alignés sur les dix-sept (17) objectifs définis au niveau international, ce taux de prise en compte est de 76%.

En partant des résultats de la priorisation des ODD au Congo, l'analyse rapide du cadre stratégique de développement 2018-2022, donne les résultats d'intégration suivant :

- Taux d'intégration des ODD : 13 ODD sur 14 se retrouvent dans le document, soit un taux d'intégration de 92% ;
- Taux de prise en compte des cibles des ODD : 34 cibles sur 74 ont été prises en compte, soit un taux d'intégration des cibles des ODD de 46%.

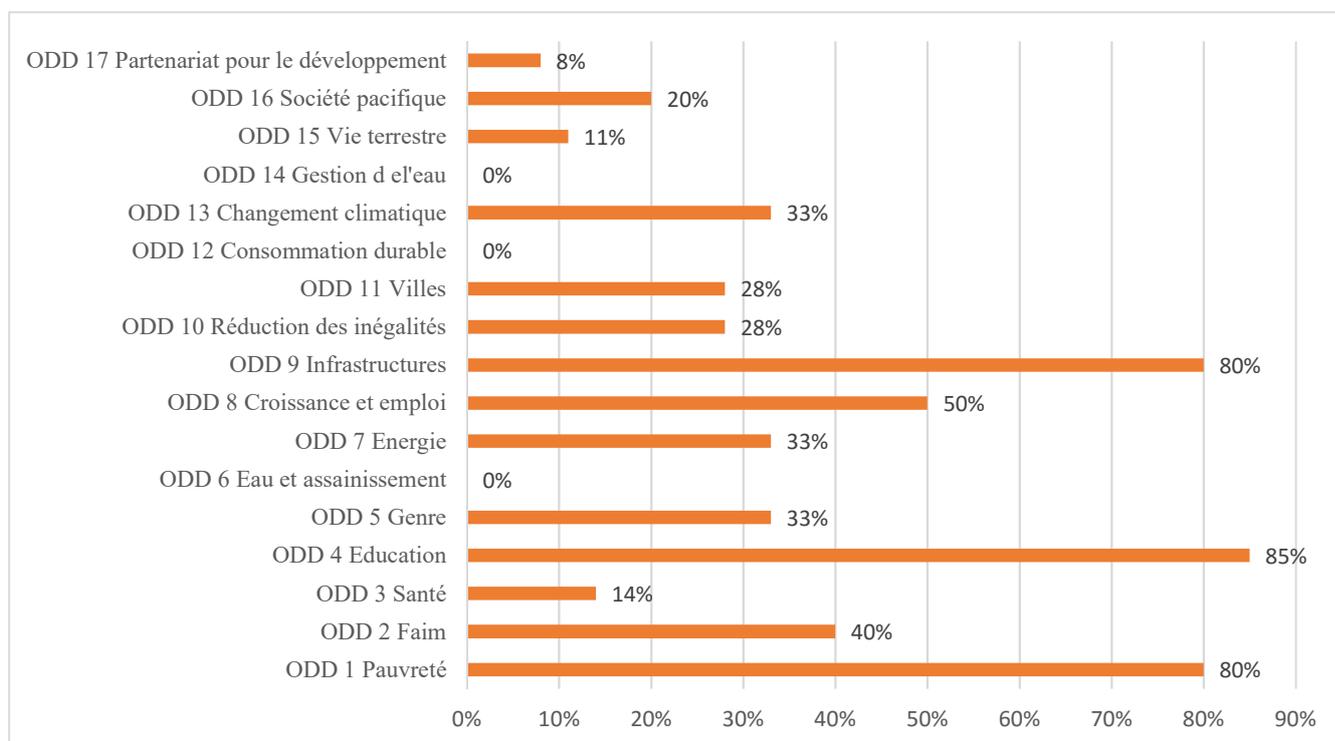
Le tableau ci-dessous donne le taux d'intégration des cibles par piliers des ODD.

Tableau 2 : Prise en compte des cibles des ODD dans le cadre stratégique de développement 2018-2022

	Population	Prosperité	Planète	Paix	Partenariat	Total
Total cibles	25	25	13	9	12	74
Nombre de Cibles pris en compte	15	14	1	2	2	34
Taux d'intégration (%)	60%	56%	8%	20%	16%	46%

De manière plus détaillée, le taux d'intégration par ODD se présente tel que suit :

Figure 3 : Taux d'intégration des cibles des ODD dans le cadre stratégique de développement 2018-2022

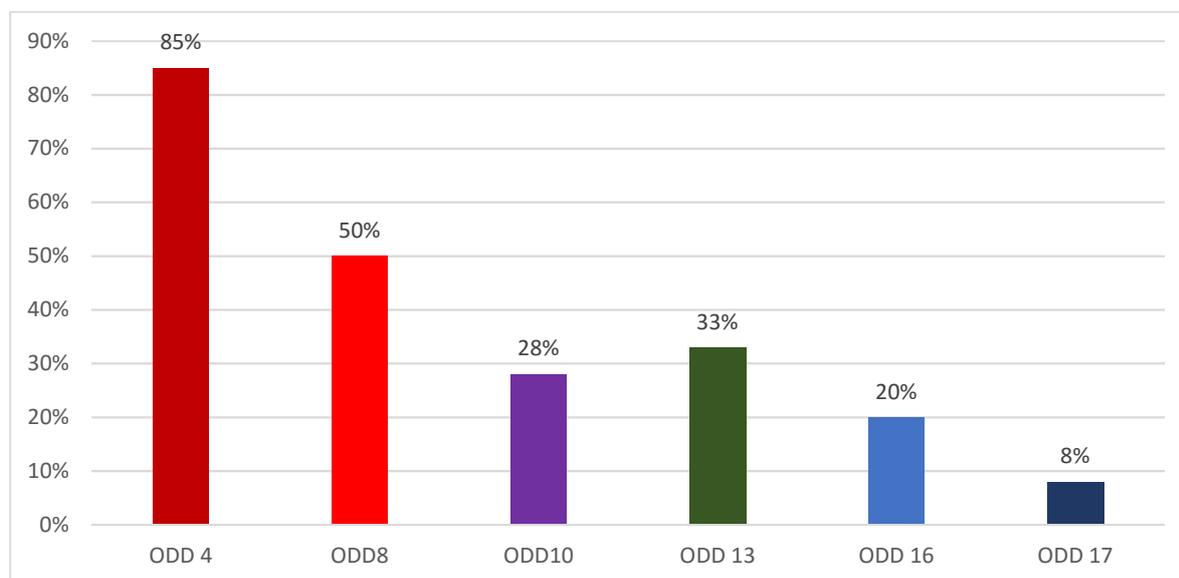


Ce taux de prise en compte cache toutefois de grandes disparités au détriment notamment des cibles des ODD relatifs aux piliers social, environnemental et gouvernance de l'agenda 2030. Dans le bloc « population », ODD 1 à 6 ; les cibles de l'ODD 2 relatif à l'élimination de la faim et de l'ODD 3 relatif à la santé ne sont intégrées que partiellement, 40% pour l'ODD 2 et 14% pour l'ODD 3. Lorsque l'intégration des cibles relatifs au bloc « planète », ODD 12 à 15, n'est que de 8% et au bloc « paix », ODD 16, de 20%.

Au regard de ce constat, il revient d'accorder une attention accrue à la bonne prise en compte des indicateurs relatifs à ces deux piliers lors de la mise en œuvre du PND 2018-2022. C'est ainsi que les secteurs d'accompagnement tel que définis dans le cadre stratégique de développement prennent toute leur importance. Car ce n'est qu'au prix d'une forte synergie et complémentarité dans l'exécution des axes stratégiques prioritaires et des secteurs d'accompagnement que les autorités parviendront à accroître l'efficacité des interventions publiques et ainsi relever le défi de développement conformément aux engagements nationaux et internationaux.

Quant aux ODD qui font l'objet d'un examen approfondi cette année lors du Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable, le graphique ci-dessous recommande de mettre l'accent sur les ODD 10, 16 et 17.

Graphique 4 : Intégration des 6 ODD cibles à la politique nationale de développement 2018-2022



c. Intégration des trois dimensions

A travers le taux de prise en compte des cibles des ODD dans le PND 2018-2022, le profil du graphique 3 *supra* reflète l'impact que pourrait avoir les orientations stratégiques du pays sur l'atteinte des ODD et fait ressortir les liens/ interactions les plus importants entre les objectifs et les cibles. L'exécution des programmes gouvernementaux devrait être guidée par la nécessité de valoriser le capital humain et par la recherche d'une croissance durable et soutenue portée par la diversification et la transformation structurelle et durable de l'économie. Ceci aurait un impact immédiat sur les cibles des ODD 4, 8 et 9 qui auront à leur tour un effet d'entraînement sur les cibles de l'ODD 1, et dans une moindre mesure 2, 5 et 7 notamment.

Le PND explicite également les effets de développement attendus de son exécution. Quatre (4) effets cités :

- Effet 1 : Croissance du revenu par tête ;
- Effet 2 : Réduction de la pauvreté ;
- Effet 3 : Emploi ;
- Effet 4 : Développement humain.

En ce qui concerne les résultats attendus des effets 2 et 3, le graphique 3 montre l'alignement de la stratégie pays aux objectifs de développement durable. L'effet 1 aurait un impact conséquent sur les cibles des ODD 1 et 8 avec un taux d'intégration de 80% pour l'ODD 1 et 50% pour l'ODD 8.

Quant à l'effet 2, il convient d'émettre quelques préoccupations en ce qui concerne l'impact de l'objectif sur l'atteinte des ODD. Les cibles des ODD 2 et 10 notamment qui bénéficient de cet effet sont modérément intégrées dans le cadre stratégique de développement.

Enfin, l'effet 4, aura facilement un effet sur les cibles des ODD 4 dont le taux d'intégration est de 85%. L'effet pourrait être moindre cependant sur les cibles des ODD relatives au volet social notamment le volet santé de l'agenda 2030 (ODD 3). Des synergies doivent être déployées pour que l'effet 4 ait les résultats de développement escomptés sur le développement humain.

d. Ne laisser personne de côté

La mise en œuvre du principe « ne laisser personne de côté » se traduit dans les domaines d'accompagnement des axes stratégiques du Plan National de Développement PND 2018-2022. Ces domaines concernent (i) l'amélioration des services de santé et de protection sociale ; (ii) le développement inclusif ; (iii) l'accès au logement décent (habitat) et (iv) le développement équilibré et durable.

Toutefois, en ce qui concerne l'amélioration des services de santé et de protection sociale, la République du Congo ne dispose pas d'un système public d'assurance permettant d'assurer les populations face (a) aux risques financiers, (b) aux soins en cas de maladie. Il n'existe pas non plus de mécanisme permettant de fournir un revenu minimal aux ménages privés de travail donc de revenus.

L'amélioration de l'accès équitable des populations à des paquets de services essentiels et de qualité en vue d'atteindre la couverture sanitaire universelle est un défi que l'Etat congolais s'est lancé et compte relever à l'horizon 2030. A cette finalité, le Gouvernement congolais s'emploie à renforcer les efforts consacrés à la couverture universelle en santé, ceci aux fins de promouvoir le développement du capital humain et d'assurer le développement socioéconomique du Congo. L'objectif stratégique majeur affiché est d'améliorer l'état de santé de la population sur l'ensemble du territoire. Deux actions majeures ambitionnent d'inclure toutes les couches sociales notamment les plus vulnérables dans l'accès aux services de santé visant à améliorer : l'accès équitable des populations à des paquets de services essentiels et de qualité en vue d'atteindre la Couverture Sanitaire Universelle, la sécurité sanitaire et la gestion des situations d'urgence selon l'approche englobant l'ensemble des menaces. Pour y parvenir, le Gouvernement a instauré la gratuité des soins de santé au profit de certains groupes de personnes vulnérables notamment les enfants de 0 à 15 ans, les femmes enceintes, les populations autochtones et les personnes vivant avec handicapées. En outre, l'Etat a pris un certain nombre de mesures pour étendre la protection sociale au secteur informel.

S'agissant de la redistribution sociale non contributive, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs programmes et projets, dont le projet Lisungi, pour éradiquer l'extrême pauvreté. A travers des transferts monétaires aux segments de populations pauvres et vulnérables, le projet

Lisungi vise à prévenir sur le court terme la vulnérabilité aux chocs et à contribuer au développement du capital humain des populations les plus vulnérables. Ainsi donc, entre 2015 et 2018, le Gouvernement congolais, la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), ont accordé des transferts monétaires à l'endroit de 9 939 ménages sur un total de ménages demandeurs s'élevant à 90 303, soit 11% de la cible.

En ce qui concerne l'inclusion des populations autochtones, la stratégie du Gouvernement a porté sur : (i) la promotion et la facilitation de l'accès à l'enseignement primaire et l'alphabétisation des enfants et adolescents non scolarisés ou déscolarisés; (ii) l'accès à des services de qualité en santé et nutrition, aux services de prévention et de prise en charge du VIH-SIDA, à l'eau potable et aux services d'hygiène et d'assainissement ; (iii) la défense de l'identité culturelle des populations autochtones, l'accès à la terre et aux ressources naturelles pour assurer la participation des populations autochtones dans la gestion forestière durable et la protection de leurs droits d'usufruit; (iv) l'accès aux microcrédits pour promouvoir les activités génératrices de revenus et l'emploi ; (v) la sensibilisation des populations bantou en vue de changer les normes sociales et de réduire les attitudes et actions discriminatoires.

e. Mécanismes institutionnels

Le cadre institutionnel pour l'évaluation des performances des ODD/PND, couvrant la période 2018-2022, comprend un Conseil National d'Evaluation (CNE) organisé en quatre niveaux : le comité de pilotage, la coordination technique, le secrétariat technique permanent et la coordination départementale. Pour présenter les résultats de l'évaluation, l'activité principale demeure la production des rapports annuels de suivi des ODD.

Sur la base de ces rapports de suivi, le CNE organisera des revues annuelles des performances dans la mise en œuvre des ODD couvrant la période du PND 2018 - 2022. Ces rapports seront basés sur les documents synthèses de suivi des indicateurs. Ils permettront à la haute hiérarchie d'apprécier les performances, de demander des comptes et de donner des orientations et procéder aux ajustements nécessaires aux programmes d'actions. Ces rapports se feront sur une base annuelle selon un chronogramme précis.

f. Question d'ordre structurel

Les ODD sont un vaste chantier dont la mise en œuvre exige une forte implication des différentes parties prenantes, une disponibilité accrue de données statistiques, des moyens financiers et matériels conséquents ainsi qu'un capital humain suffisamment formé. Force est de constater que du fait de plusieurs difficultés, les différentes étapes jusqu'ici franchies par le Congo dans l'opérationnalisation du Programme 2030 l'ont été de manière laborieuse. En effet, la République du Congo traverse une période de crise économique et financière qui a considérablement affecté sa capacité à financer ses investissements. Cette situation a conduit à la mise en œuvre effective des ODD en 2018, soit un retard de deux (02) ans par rapport à leur lancement officiel. De plus, les acteurs concernés par la mise en œuvre et le suivi des

indicateurs sont confrontés à l'épineuse question de données statistiques, la dernière grande enquête nationale remontant à 2011. L'absence de telles enquêtes sur la période 2011-2019 justifie notamment le non renseignement de certains indicateurs ODD. Outre ces deux (2) difficultés majeures, on relève aussi, d'une part des insuffisances dans les ressources humaines qui participent dans la réalisation de l'agenda 2030, et d'autre part la faible coordination des actions du Gouvernement et celle des PTF et aussi la faible implication du secteur privé.

5. Progrès sur les objectifs cibles

ODD1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Etat des lieux

L'ODD 1 vise l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes. Il intègre la lutte contre la pauvreté, l'accès aux services sociaux de bases, la réduction de la proportion de travailleurs pauvres et des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Entre 2002 et 2015, le taux de croissance du PIB s'élevait en moyenne à 4,5%. Cette croissance soutenue du produit intérieur brut (PIB) a permis de réduire drastiquement l'incidence de la pauvreté monétaire, de 50,7% en 2005 à 36,1% en 2015, soit une baisse sur la période de 14,6 points de pourcentage. Avec la baisse des cours mondiaux du baril de pétrole² dont les effets se sont traduits par une atonie de l'activité économique, l'incidence de la pauvreté, selon les estimations du cadrage macroéconomique, est repartie à la hausse pour atteindre 41,2% en 2017, soit une croissance de 14% en deux ans. La pauvreté est un phénomène essentiellement rural (57,4%). En milieu urbain, elle demeure préoccupante notamment à Brazzaville. Selon l'ECOM2, la ville capitale concentre 20% des pauvres comptabilisés au niveau national.

La problématique de la pauvreté est d'autant plus critique lorsqu'on s'intéresse à son volet multidimensionnel. Selon les données de RNDH de 2014, 43% de la population congolaise est touchée par la pauvreté multidimensionnelle et la proportion de personnes vivant dans une pauvreté extrême est de 12,2%. Par catégorie d'individus, la situation est très alarmante chez les enfants et les adolescents. Ce type de pauvreté touche près 61% d'enfants et 88% des adolescents.

Les personnes vivant avec handicap, 1,4 % de la population congolaise selon le RGPH de 2007, constituent l'une des couches les plus affectées par la pauvreté. Leur vulnérabilité à la pauvreté s'expliquerait par les discriminations dont elles sont victimes, notamment dans le domaine de l'emploi. L'environnement socioculturel leur est aussi souvent défavorable à cause des préjugés dont elles font l'objet, les faisant passer dans bien des cas pour des personnes de rang inférieur. Ce qui, dans une certaine mesure, les exclue des activités socioéconomiques et les expose à la pauvreté.

² Par rapport à leur niveau au premier semestre 2014

S'agissant de la proportion des populations bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs programmes et projets, dont le projet Lisungi, qui vise, à travers des transferts monétaires aux pauvres et vulnérables, à interrompre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, la prévention à court terme de la vulnérabilité aux chocs, la contribution au développement du capital humain, l'amélioration de la productivité des ménages et la réduction des inégalités. Ainsi donc, entre 2015 et 2018, le Gouvernement congolais, la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), ont accordé des transferts monétaires à l'endroit de 9 939 ménages sur un total de ménages demandeurs s'élevant à 90 303, soit 11% de la cible.

Le Gouvernement voit en ce projet un tremplin de sa politique de redistribution sociale non contributive. A ce titre, il envisage d'élargir le programme et de porter le projet pilote actuelle à l'échelle nationale en mettant l'accent sur la refondation de la sécurité / protection sociale.

Le nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes naturelles recensé sur le territoire national est passé de 106 461 en 2016 à 121 732 en 2017, soit une hausse de 14,34%.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

La pauvreté étant multidimensionnelle et transversale, son éradication passe nécessairement par des mesures prises ou des actions entreprises par plusieurs ministères sectoriels. Ainsi, pour la période couverte par le PND 2018-2022, plusieurs programmes et projets sont définis pour lutter contre ce fléau. Il s'agit pour l'essentiel des programmes relevant des trois axes stratégiques du PND : (i) le renforcement de la gouvernance ; (ii) le renforcement et la valorisation du capital humain ; et (iii) la diversification et la transformation de l'économie.

Pour réduire les risques de catastrophes naturelles ou d'origine humaine et leurs effets néfastes, le ministère en charge de l'action humanitaire a élaboré pour la période 2016-2023, la stratégie nationale de prévention et de réduction des risques de catastrophes. Cette stratégie met un accent particulier sur la prévention et la réduction des risques de catastrophes, la préparation aux catastrophes, la réponse d'urgence aux catastrophes et le relèvement post-catastrophe.

Le tableau 3 ci-après présente la situation des indicateurs de l'ODD 1 de 2014 à 2017.

Tableau 3 : indicateurs de l'ODD 1

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
ODD1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde								
1.2	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté	PND 2018-2022	35	36,1	37,2	41,2	18,05
1.3	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	Répartition des ménages (chef de ménage) par sexe, âge, situation matrimoniale et situation par rapport à l'emploi bénéficiaires du projet Lisungi	Ministère des affaires sociales		673		3 400	
		Selon le sexe						
		Homme			176			
		Femme			497			
		Selon l'âge						
		Moins de 20 ans			4			
		20 à 30 ans			26			
		30 à 40 ans			79			
		40 à 50 ans			89			
		50 à 60 ans			92			
		60 ans et plus			383			
		Selon la situation matrimoniale						

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
		Célibataire			95			
		Union libre			52			
		Marié(e) [civil]			41			
		Marié(e) [coutumier]			54			
		Divorcé(e)			50			
		Séparé(e)			68			
		Veuf (ve)			313			
		Situation par rapport à l'emploi						
		Actif occupé			280			
		Sans emploi			172			
		Ménagère			39			
		Elève étudiant			2			
		Rentier			16			
		Retraité			30			
		Autres			134			
1.5	1.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes	Ministères en charge de l'action humanitaire et de l'environnement			106 461	121 732	

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
	1.5.3 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe		1	1	1	1	

ODD2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Etat des lieux

L'ODD 2 appelle à éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition, et à réaliser une production alimentaire durable d'ici à 2030. Pour donner une réponse au principe d'un accès pour tous à une alimentation suffisante et nutritive, le Gouvernement devrait prendre des mesures destinées à favoriser une exploitation agricole durable à grande échelle.

En République du Congo, la proportion de personnes sous-alimentées est passée de 38,2% en 2014 à 37,7% en 2015, soit un recul de 0,5 points de pourcentage.

Selon le MICS 2014-2015, le retard de croissance affecte 21,3% des enfants de moins de 5 ans, soit chaque année, 200 000 enfants qui n'atteindraient pas leur plein potentiel cognitif et physique. Selon le sexe, le retard de croissance est légèrement plus courant chez les garçons (22%) que chez les filles (20%). Les enfants de 18 à 23 mois (30%) et 24 à 35 mois (27%) constituent les tranches d'âges les plus touchées par la malnutrition aigüe.

En République du Congo, la malnutrition est la cause directe de 8 939 décès en 2015 et de 543 en 2016. Les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes ou allaitantes constituent les couches les plus vulnérables de la population. L'émaciation touche 8% des enfants de moins de 5 ans, dont 2,6% sous forme sévère, avec une prévalence plus élevée chez les garçons (9%) que chez les filles (8%).

Ainsi, la lutte contre la faim requiert des efforts conséquents de plusieurs ministères, notamment ceux de l'agriculture et de la santé.

Dans le sous-secteur agricole, le Plan National de Développement Agricole (PNDA 2018-2022) accorde une priorité aux aliments de bases, notamment : le manioc, la banane et le cacao.

Grace à ce plan, la production du manioc passe de 2 673 675 tonnes de racines tubérisées fraîches en 2013 à 4 629 222 tonnes en 2016, et celle du cacao avoisine les 892,1 tonnes en 2016.

Par ailleurs, un important programme en faveur du développement du secteur privé agricole compétitif a abouti à l'implantation des fermes modernes de production agricole, à la consolidation des acquis de l'industrie sucrière, à la relance des filières agroindustrielles des oléagineux, à la relance de l'hévéaculture et enfin au démarrage de la production de l'anacardier.

Dans le sous-secteur élevage, le cheptel bovin est passé de 23 000 têtes en 2014 à environ 37 000 têtes en 2016, soit une augmentation de 6%. Au cours de la même période, le cheptel ovin et caprin a accru en moyenne de 7,6%. Il passe de 90 528 à 119 633 têtes. Le cheptel porcin a pour sa part augmenté de 15,5%. Sa production passe de 45 898 à 54 317 têtes.

La filière avicole se développe en zones périurbaines et repose essentiellement sur les exploitations privées et les nouveaux villages agricoles. La production d'œufs de consommation est estimée à 41 720 000 unités en 2016.

Dans le sous-secteur pêche, la production de la pêche maritime artisanale et industrielle a été d'environ 50 000 tonnes de poissons, toutes espèces confondues.

Dans le domaine de la santé, différentes mesures ont été prises pour faciliter l'accès des enfants victimes de malnutrition aux services de santé de proximité (Centre de Santé Intégré) et leur suivi par un personnel qualifié. Lesquelles mesures s'attestent par l'engagement du Congo, malgré l'amenuisement des recettes publiques du fait de la crise, à poursuivre l'extension géographique de la couverture sanitaire par la création de nouveaux districts sanitaires et l'adoption des paquets de services essentiels pour élargir la couverture en soins et services de santé à toutes les couches de la société.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

À l'horizon du PND 2018-2022, plusieurs stratégies en rapport avec les cibles de l'ODD 2 seront mises en œuvre. Il s'agit entre autres de : (i) promouvoir une agriculture durable ; (ii) mettre en place un système intégré de protection sociale ; (iii) promouvoir des régimes alimentaires sains, équilibrés et variés ; et (iv) développer un partenariat dynamique et efficace.

Le tableau 4 ci-dessous fait le point de la situation des indicateurs de l'ODD 2 de 2014 à 2017.

Tableau 4 : Indicateurs de l'ODD 2

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
2.1	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	Prévalence de la sous-alimentation	FAO (Rapport SOFI)	38,2	37,7	37,5	37,5	0
	2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience						
2.2	2.2.1 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	INS-MICS 2014-2015		21			10,5
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme	Banque Mondiale		21,2			10,6
2.3	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière						

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone	Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone						

ODD3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Etat des lieux

A travers l'ODD 3, le Congo s'engage à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Les mesures institutionnelles prises par le gouvernement (gratuité de plusieurs actes médicaux liés à la femme enceinte et à l'accouchement) se sont positivement répercutées sur la plupart des indicateurs de santé. Concernant les soins prénatals, le taux de couverture par un personnel qualifié, qui s'est établi à 88% en 2005, a atteint 97,9% en 2012 avant de reculer à 94 % en 2015. Dans le même temps, la proportion des femmes enceintes ayant effectué au moins quatre consultations prénatales est passée de 75% en 2005 à 79% en 2015. Toutes ces performances ont permis une amélioration du taux de mortalité maternelle. Celui-ci est passé de 781 pour 100 000 naissances en 2005 à 426 en 2012, soit une baisse de 45,5%. Cependant, entre 2012 et 2015, ce taux a enregistré une légère remontée de 1,62%, atteignant 433 décès pour 100 000 naissances.

Depuis 2005, la mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes a connu une amélioration substantielle. Ainsi, son taux de 88,7 pour 1 000 naissances vivantes en 2005 a baissé à 57,6 ‰ en 2012 et à 51,3 ‰ en 2015. S'agissant du taux de mortalité néonatale pour 100 000 naissances vivantes, la République du Congo a amélioré ce taux en le faisant passer de 22 pour 100 000 naissances vivantes en 2014 à 21 en 2015.

Le paludisme, principale cause de consultations depuis plusieurs années (soit 54% de consultations au cours de l'année 2016), affiche, selon les estimations de la banque mondiale, un taux d'incidence pour 1 000 personnes à risque qui passe de 190,5 en 2010 à 208,9 en 2015, soit une baisse de 9,7%. Cette maladie demeure également la première cause de mortalité au Congo. Au total, 5 093 décès ont été répertoriés en 2015 dont 60% dans les services de pédiatrie. En 2022, le Gouvernement entend réduire le taux de mortalité lié au paludisme à 60 pour 100 000 habitants alors qu'il se situe actuellement à 100 pour 100 000 habitants.

Les données du ministère de la Santé et de la Population indiquent que 503 nouvelles infections à VIH ont été recensées par les structures étatiques en 2016 (480 décès) contre 2 059 cas en 2015. Selon l'enquête IBBS de 2017, la prévalence du VIH est plus prononcée chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des partenaires de même sexe (42,1%), les professionnels du sexe (34,5%) et les détenus (50%). La couverture en ARV a régressé de 36% à 32% respectivement en 2012 et 2017.

L'incidence de la tuberculose est sur une pente descendante. De 426 cas pour 100 000 habitants en 2005, elle s'est chiffrée à 382 en 2012, puis à 379 en 2015 pour se situer à 376 en 2017. En matière de dépistage de la tuberculose, les moyens déployés par le Gouvernement ont donné des résultats satisfaisants, en ce sens qu'ils ont permis une nette augmentation du

taux de dépistage, qui a culminé à 88% en 2016, soit une amélioration de 25 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2014.

Soulignons que pour favoriser l'accès aux soins de qualité à la mère et à l'enfant et pour minimiser la mortalité liée au VIH, plusieurs mesures de gratuité ont été mises en place. C'est le cas de la césarienne, du traitement antipaludique chez les enfants de 0 à 15 ans et les femmes enceintes, de la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action, du traitement antituberculeux, ainsi que de la provision gratuite des ARV et des examens biologiques pour les personnes vivant avec le VIH.

L'hypertension artérielle (HTA) et les accidents vasculaires cérébraux (AVC) ont été à l'origine de 1157 décès en 2015 et 113 en 2016, ce qui équivaut à une chute de 90,2%. Les affections respiratoires et pulmonaires sont la cause directe de 23 décès en 2016 contre 669 en 2015.

Pour l'année 2015, les statistiques du ministère en charge de la santé rapportent 1 593 cas de diabète et 397 décès en 2015 et 153 nouveaux cas et 6 décès en 2016.

Concernant la santé reproductive, le taux de prévalence contraceptive chez les femmes de 15 à 49 ans demeure faible dans l'ensemble. En 2015, d'après le MICS 2014-2015, 29% de femmes en milieu urbain utilisent des méthodes modernes de contraception, soit 3,5 points de pourcentage de moins que le milieu rural. Par ailleurs, pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans, cette enquête montre un taux de natalité chez les adolescentes du même groupe d'âge de 82 pour 1000 en milieu urbain et de 202 pour 1000 en milieu rural.

L'indicateur 3.8.1 « couverture des services de santé essentiels » est rapproché par le « nombre de personnes directement couvertes par les districts sanitaires ». En 2015, sur toute l'étendue du territoire national plus de 5,6 millions de personnes ont été couvertes par des districts sanitaires. En 2016, ce nombre est passé à un peu de 5,8 millions. Cette progression tient notamment de l'augmentation du nombre des centres de santé intégré dans les différentes localités du Congo.

A ce jour, la République du Congo ne dispose pas d'un système d'assurance publique permettant d'assurer les populations face à des risques financiers de soins en cas de maladie, ainsi qu'un revenu minimal lorsqu'une affection les prive de travail. L'assurance maladie au Congo demeure une initiative individuelle ou celle d'une organisation (entreprises, ONG...) au profit de ses membres (salariés et dirigeants).

Le Taux de mortalité imputable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène a été de 38,7% en 2015 et celui attribuable à l'empoisonnement accidentel de 1,3%.

Le secteur de la santé au Congo est marqué par la récurrence et l'ampleur de plusieurs défis. Pour les relever, outre les mesures rappelées plus haut, le Gouvernement poursuit le vaste chantier de construction et d'équipement des formations sanitaires dans tous les départements, un faisceau de projets résolument amorcé au cours de la période de mise en œuvre du PND 2012-2016. Ces projets portent sur la construction de 12 hôpitaux départementaux à vocation générale, d'un hôpital spécialisé à Oyo, d'un nouvel hôpital militaire, et de plusieurs centres

de santé intégrés. Ce qui devrait améliorer le taux de couverture en infrastructures et équipements sanitaires.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Les principales priorités en matière de santé, pour les prochaines années sont orientées vers les soins de santé primaire ou de base, l'accroissement du personnel qualifié (dont la formation d'au moins 2000 étudiants en médecine à Cuba), l'approvisionnement des districts sanitaires en médicaments essentiels, la mise en place d'une centrale d'achat opérationnelle ou encore la mobilisation des financements auprès des partenaires techniques et financiers.

Plus largement, pour atteindre les cibles de l'ODD 3, le PND 2018-2022 entend engager quatre programmes d'envergure : (i) renforcement de la gouvernance et pilotage du secteur de la santé, (ii) amélioration de l'accès équitable des populations à des paquets de services essentiels et de qualité en vue d'atteindre la couverture sanitaire universelle, (iii) sécurité sanitaire et gestion des situations d'urgences selon l'approche englobant l'ensemble des menaces, (iv) promotion d'un meilleur état de santé et de bien-être de la population.

Le tableau 5 ci-après présente la situation des indicateurs de l'ODD 3 de 2014 à 2017.

Tableau 5 : Indicateurs de l'ODD 3

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
3.1	3.1.1 Taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle	PNDS 2018-2022	426	436			<120
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	INS-MICS 2014-205		94			100
		Proportion d'accouchements dans les hôpitaux	Ministère Santé		94	98,2		100
3.2	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Banque Mondiale	53,3	51,3	49,4	47,5	<25,65
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	Taux de mortalité néonatale pour 100 000 naissances vivantes	Revue 2015 PND	22	21			10,5
3.3	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	Nombre de nouvelles infections à VIH	Ministère Santé		2059	503		<1 029
		Taux de prévalence global du VIH/SIDA	Revue 2015 PND	3,2	2,64			<1,32
	3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	Banque Mondiale	381	379	378	376	189,5
	3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	Banque Mondiale	208,95	208,99	201,08	197,63	104,495
3.4	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques	Nombre de décès liés aux accidents vasculaires cérébraux	Ministère Santé	678				339
		Nombre de décès liés à l'hypertension artérielle		479	112			<37

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
		Nombre de décès liés au diabète		397	6			<50
		Mortalité due aux maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à la MCR entre 30 et 70 ans exactement (%)	Banque Mondiale		17	16,7		8,5
	3.4.2 Taux de mortalité par suicide	Taux de mortalité par suicide pour 100 000 habitants	PNUD					
Homme				6,1			3,05	
Femme				17,9			8,95	
3.7	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	Prévalence de la contraception (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)	INS-MICS 2014-2015					
		En milieu urbain			29			60
		En milieu rural			32,5			65
	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	Taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge						
		En milieu urbain	INS-MICS 2014-2015		82			41
	En milieu rural			202			101	

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
		Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge						
3.8	3.8.1 Couverture des services de santé essentiels	Nombre de personnes directement couvertes par les districts sanitaires	Ministère de la Santé et de la Population		5 656 205	5 814 639		<5 814 639
	3.8.2 Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants	Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants						
3.9	3.9.2 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)	Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)	Banque Mondiale		38,7	38,7		19,35
	3.9.3 Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel	Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel	Banque Mondiale		1,3			0,65

ODD.4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Etat des lieux

L'ODD 4 entend assurer à tous un accès à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. A tous les niveaux de l'éducation, l'égalité entre filles et garçons, entre le rural et l'urbain, l'amélioration des résultats d'apprentissage notamment des groupes défavorisés et des populations autochtones et l'intégration du développement durable dans les programmes et contenus d'enseignement sont au cœur de cet objectif.

Au cours de la période couverte par les OMD (2000-2015), la République du Congo a engagé des réformes structurelles ambitieuses pour améliorer le cadre d'apprentissage et renforcer la performance du système éducatif. D'importants financements ont été mobilisés pour appuyer ses réformes. Entre 2000 et 2015, les dépenses totales du secteur de l'éducation ont représenté en moyenne 3,2% du PIB, atteignant même 5,2% en 2012. Ces financements, certes en dessous de la norme d'au moins 6% recommandée aux pays n'ayant pas encore atteint l'enseignement primaire universel, ont le mérite d'avoir permis l'amélioration notable de certains indicateurs de scolarisation, y compris la valorisation de la fonction enseignante avec des avantages spécifiques, primes et indemnités, accordés dans ce secteur.

Dans l'ensemble, le taux de couverture de la population d'âge au préscolaire reste encore faible, se limitant à moins de 19% en 2015 selon le Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA), alors que le système éducatif congolais vise 30% à l'horizon 2025. L'éducation préscolaire bénéficie davantage aux enfants vivant en milieu urbain (83%) qu'en milieu rural (17%). Le faible développement actuel du préscolaire au Congo s'explique entre autres par l'état défectueux des infrastructures et équipements, voire inexistant en milieu rurale, l'insuffisance des financements, le manque de personnel enseignant, en nombre et en qualité, et le manque d'équipements de jeux extérieurs et du matériel d'éveil.

Au niveau du primaire, après s'être établi au-dessus de 100% dans les années 1980, le taux de scolarisation a baissé à 96,4% en 2015. Le taux brut d'admission est pour sa part resté élevé à 104,20% et celui d'achèvement des études primaires à 76%. A ce niveau, le Gouvernement, appuyé par le Programme Mondial pour l'Alimentation (PAM), s'est lancé dans la poursuite du programme des cantines scolaires pour maintenir les plus jeunes dans le système éducatif. En 2018, 54 000 élèves à travers 470 écoles ont été visés par ce programme. Les résultats sont à la hauteur des attentes, car la fréquentation au primaire est en constante augmentation depuis la mise en place dudit programme. Il convient cependant de rappeler que le programme des cantines scolaires ne s'étend pas à toutes les écoles publiques du territoire, ce qui fait que ces résultats encourageants ne sont obtenus uniquement dans les zones où les enfants y ont accès.

Pour faciliter l'atteinte de l'ODD 4, il est encouragé au Gouvernement d'étendre ce programme.

Quant au secondaire, le taux brut de scolarisation a considérablement augmenté. Il passe de 64,8% en 2012 à 94,7% en 2015, soit une performance de 29,9% de points de pourcentage. Le taux de couverture a été de 41,2% en 2015, soit une augmentation de 11,2% par rapport à son niveau de 2012. Cette augmentation serait liée à la construction, sur l'ensemble du territoire national, de plusieurs lycées, et à l'opération usage des livres au lycée et au collège dans certains établissements et dotation des livres aux élèves.

Il sied de noter que plusieurs indicateurs relevant de l'ODD 4 ne sont pas pour le moment intégrés dans le système national de suivi des politiques publiques, c'est le cas des indicateurs 4.2.1; 4.3.1 ; 4.5.1 et certains volets de 4.7.1. Les efforts importants sont en train d'être menés en vue de leurs renseignements à plus ou moins court terme. Toutefois, des proxys existent pour nombre d'entre eux.

S'agissant de la proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et en ii) mathématique, son taux s'élève à 18% en 2015 (MICS). Ce taux est très faible par rapport à ceux obtenus d'une étude du Programme d'Analyse des Systèmes d'Éducation (PASEC 2014), qui a conclu que 43% des élèves en fin de primaire ont le niveau requis en lecture et 34% en calcul. Dans le document de stratégie sectorielle de l'éducation, ces niveaux préoccupants sont en grande partie imputables aux déficiences du dispositif pédagogique qui prévaut dans le système : (i) prédominance d'un enseignement de type intellectualiste, faiblement lié au contexte socioéconomique et culturel et (ii) l'enseignement de type frontal, centré sur la mémorisation en lieu et place du développement des processus supérieurs susceptibles de développer chez les apprenants l'autonomie et la créativité.

L'indicateur 4.2.1 est rapproché à la proportion d'enfants de moins de 5 ans n'ayant pas souffert de fièvre au cours des 2 dernières semaines (suivant l'enquête MICS 2014-2015). Elle est de 61% en 2015.

L'indicateur 4.4.1 est désagrégé en deux indicateurs : 1) pourcentage de jeunes ayant utilisé un ordinateur au cours des 12 derniers mois ; 2) pourcentage de personnes âgées de 15-49 ans qui, au moins une fois par semaine, lisent un journal ou un magazine, écoutent la radio, regardent la télévision.

En 2015, 18,4% de femmes et 31,4% d'hommes ont utilisé un ordinateur. En ce qui concerne le sous-indicateur 2, l'enquête MICS 2014-2015 révèle que, au moins une fois par semaine, 9% de femmes âgées de 15 à 49 ans et 19,6% d'hommes de cette même tranche d'âge, lisent un journal ou un magazine, écoutent la radio, ou regardent la télévision.

L'indicateur 4.5.1 est rapproché à : 1) la proportion des enfants handicapés inscrits à l'école, qui s'élève à 80% en 2015 et à 2) l'indice de parité au préscolaire, au primaire, au collège et au Lycée. Les progrès dans la parité « fille/garçon » sont bien réels dans le système éducatif

congolais. Ces progrès sont le fruit d'efforts fournis par le Gouvernement en matière de la scolarisation des filles, notamment par des politiques ciblées et des campagnes de sensibilisation. En 2015, l'indice de parité fille/garçon au préscolaire est de 1,18, au primaire 1, au collège 0,96 et au lycée 0,78.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Nonobstant les performances jusqu'ici enregistrées, le secteur demeure confronté à des défis importants, notamment la mauvaise gestion du système scolaire, la vétusté des programmes, la détérioration de la qualité des services et/ou des conditions d'apprentissage, l'inexistence des services sociaux, de santé et des aires de sport en milieu éducatif.

Pour répondre à ces défis et ainsi accroître la capacité du Congo à atteindre les cibles de l'ODD 4, les actions du secteur de l'éducation seront orientées autour des programmes ci-après retenus dans le PND 2018-2022 :

Pour l'enseignement général : Il s'agit de : (i) développement des infrastructures et des équipements ; (ii) de la réhabilitation des infrastructures de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire ; (iii) de la construction des infrastructures de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire ; de l'équipement des infrastructures de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation ; et (iv) renforcement de l'accès et de la qualité de l'éducation. Les priorités concernent : la poursuite de la motivation des enseignants dans les zones rurales³ ; la gestion des ressources humaines du préscolaire, des établissements du primaire au secondaire et de l'alphabétisation ; l'amélioration de la qualité de l'éducation au préscolaire, au primaire, au secondaire et l'alphabétisation ; la sensibilisation sur les IST et le VIH/SIDA, l'organisation des émulations.

Pour l'enseignement technique : (i) renforcement des capacités institutionnelles et (ii) renforcement des capacités d'offre dans l'enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante.

Le tableau 6 suivant récapitule les indicateurs de l'ODD 4 de 2014 à 2017.

³ Notamment le département de la Likouala, en fonction de son enclavement et éloignement, devrait figurer en priorité dans le recrutement et l'affectation effective des enseignants. La création d'un comité de suivi des affectations sur terrain serait une mesure pour constater la prise de service effective et évaluer les gaps à combler. Le MEPSA en 2016-2017 a fait état d'un déficit/manque de 20 000 enseignants.

Tableau 6 : Indicateurs de l'ODD 4

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
4.1	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques	INS-MICS 2014-2015		18			72
4.2	4.2.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe	Proportion d'enfants de moins de 5 ans n'ayant pas souffert de fièvre au cours des 2 dernières semaines.	INS-MICS 2014-2015		61,00			
4.3	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe	Taux de participation des jeunes et des adultes (hommes) à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe						
		Taux de participation des jeunes et des adultes (femmes) à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents						
4.4	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence	Pourcentage de jeunes ayant utilisé un ordinateur au cours des 12 derniers mois.						
		- Femmes			18,40			36,8

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
		- Hommes			31,40			62,8
		Pourcentage de personnes âgées de 15-49 ans qui, au moins une fois par semaine, lisent un journal ou un magazine, écoutent la radio, regardent la télévision						
		- Femmes			9			45
		- Hommes			19,60			59
4.5	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	Proportions des enfants handicapés inscrits à l'école	Stratégie Nationale de l'éducation 2015-2025		80			95
		Indice de parité fille garçons lycée			0,78			>=1
		Indice de parité fille garçons au collège			0,96			>=1
		Indice de parité fille garçons au primaire	PND 2018-2022		1			>=1

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
4.7	4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants	L'intégration du respect des droits de l'homme dans les programmes d'enseignement	Ministère enseignement primaire et secondaire	Oui	Oui	Oui	Oui	

ODD5.Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Etat des lieux

L'objectif 5 des ODD, parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, vise à mettre fin à toutes les formes de discrimination contre les femmes et les filles dans le monde entier et à éliminer les violences à l'égard des femmes et des filles. Représentant plus de la moitié de la population congolaise, 51,7% selon le RGPH 2007, les femmes, de par leur autonomisation, jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des ménages.

Au sujet de la cible 5.1 « mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles », la République du Congo ne cesse de faire montre de proactivité dans l'adoption et/ou la ratification des traités internationaux. Le pays a ainsi ratifié la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Protocole africain des droits de l'homme et des peuples, et adopté la Politique Genre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), etc. Tous ces actes ont ensuite été intégrés dans le corpus juridique national dont le socle est aujourd'hui la Constitution du 15 octobre 2015 qui prône la Parité Homme-Femme dans tous les secteurs de la vie nationale (art.17).

Ainsi l'indicateur 5.1.1 « présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe » qui permet le suivi de la cible 5.1 est atteint dans sa globalité.

En 2016 et 2017, respectivement 59% et 53% de femmes et de filles âgées d'au moins 15 ans ont été victimes de violences sexuelles infligées par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire. En dépit de la pléthore de textes criminalisant ce type de violence, rares sont ces victimes qui osent dénoncer ces crimes. En effet, la non tenue de sessions criminelles régulières ne favorisent pas l'émergence de la culture de dénonciation de la part des survivantes, souvent du fait que les présumés criminels sont relaxés au bout de six mois pour cause d'effectifs pléthoriques dans le milieu carcéral.

Aussi, nombre de congolaises méconnaissent leurs droits les plus élémentaires, d'autres craignent de plonger dans la pauvreté en cas de rupture avec un conjoint violent, ou estiment légitimes les violences dont elles sont victimes (ceci étant le plus souvent lié à la culture). Des campagnes de sensibilisation sont ainsi régulièrement organisées à l'endroit des femmes et des hommes par la société civile, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les services du ministère de la promotion de la femme et par les partenaires au développement (PNUD, Union Européenne, ...) pour faire évoluer les mentalités.

La proportion de sièges occupés par des femmes dans le Parlement et les administrations locales a augmenté entre 2012 et 2017. A l'Assemblée Nationale par exemple, 8,76% des sièges étaient occupées par des femmes. En 2017, cette proportion est passée à 11,5%. Au niveau du Sénat, les femmes ont occupé 19,4% des sièges en 2012 et 22,9% en 2017. Dans les conseils municipaux et départementaux, la proportion des sièges occupées a connu une augmentation de 5,7 points de pourcentage. De 15,7% en 2012, elle s'est située à 21,24% en

2017. Des efforts considérables sont encore à entreprendre pour l'atteinte de l'objectif de parité lors des élections futures.

S'agissant de l'indicateur 5.5.2 « proportion de femmes occupant des postes de direction », le Centre de Recherche, d'Information et de Documentation sur la Femme (CRIDF) situe à 25,6% les postes de direction occupées par des femmes en 2017. Ces dernières représentent 13% des membres du Gouvernement et occupent 12% des postes de décision au sein des ministères.

L'indicateur 5.6.1 « proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative » n'est pas encore pris en compte dans le système statistique national. Il en est de même de l'indicateur 5.2.2. Les deux seront renseignés lors des prochaines enquêtes.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Grâce à l'appui technique du PNUD, le ministère en charge de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement a initié pour la période 2017-2021 la politique nationale du genre. Les grandes lignes de cette politique qui vise l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et filles, et la promotion du leadership féminin en politique et dans la vie publique ont été reprises dans le PND 2018-2022. Deux programmes sont engagés au cours de cette période : les programmes promotion de la femme et intégration de la femme au développement.

Pour le programme de promotion de la femme, il s'agit de : contribuer à l'accroissement de la participation civique et politique des femmes et des filles ; appuyer la mise en œuvre de la parité constitutionnelle ; contribuer à l'accès accru des femmes et des filles aux services sociaux ; contribuer à la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre ; renforcer les capacités techniques des femmes (habiletés, aptitudes) en politique et dans la vie publique ; mener les plaidoyers pour des réformes favorables à la promotion de la femme.

Pour le programme intégration de la femme au développement, il s'agit de : contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles autant que pour des hommes et des garçons par l'appui aux services de base ; rendre la main-d'œuvre féminine, en particulier, celle rurale et autochtone, visible et porteuse de la diversification de l'économie nationale ; faciliter l'insertion socioprofessionnelle des femmes et de jeunes filles ; et promouvoir l'entreprenariat féminin.

Le tableau 7 ci-après présente le niveau atteint par les indicateurs de l'ODD 5 de 2014 à 2017.

Tableau 7 : Indicateurs de l'ODD 5

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
5.1	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	La constitutions de de 2015 et le conseil consultatif de la femme			Oui	Oui	
5.2	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	Coordination Nationale de la Collecte des Données sur les Violences fondées sur le Genre			59	53	29,5
	5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits						
5.5	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales	Proportion de sièges occupés par des femmes à l'Assemblée nationale	Ministère promotion de la femme	8,76	8,76	8,76	11,5	30
		Proportion de sièges occupés par des femmes au Sénat	Ministère promotion de la femme	19,44	19,44	19,44	22,9	30

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
		Proportion de sièges occupés par des femmes dans les conseils municipaux et départementaux	Ministère promotion de la femme	15,70	15,70	15,70	21,24	38
	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction	Proportion de femmes occupant des postes de direction	Centre de Recherche, d'Information et de Documentation sur la Femme (CRIDF)				25,6	35
5.6	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative						
	5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine		1	1	1	1	

ODD6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Etat des lieux

L'ODD 6 vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici à 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Cet objectif vise aussi la gestion durable de cette ressource, en termes de qualité de l'eau, d'usage durable et efficace, de protection des écosystèmes. Rappelons que cet ODD n'a pas été retenu en tant que tel par la République du Congo, contrairement à ces cibles 6.1 et 6.2 qui eux figurent parmi les 113 indicateurs retenus lors des travaux de contextualisation.

Pour des raisons d'indisponibilité de données, l'indicateur 6.1.1 est rapproché au taux d'accès à l'eau potable. En milieu urbain, ce taux a enregistré une hausse de 14,13 points de pourcentage entre 2014 et 2015. Il se situe à 66,13% en 2015 contre 52% en 2014. Cette performance résulte notamment de la construction de l'usine d'eau de Djiri 2 et de l'opérationnalisation du programme de réhabilitation des puits modernes, qui a permis la réhabilitation de 33 635 à 34 136 puits. En milieu rural par contre, ce taux a atteint 47,3% en 2015 contre 27% en 2014, grâce en effet au projet « Eau pour tous », lancé en 2014. Ainsi, plus de 50% des villages ayant une population supérieure à 100 habitants ont pu accéder à l'eau potable.

En outre, sur l'ensemble du territoire, le Gouvernement a également permis : l'ouverture du deuxième module de l'usine d'eau de Djiri ; la mise en place des potablocs ; la réalisation de 53 000 branchements individuels avec compteurs à consommation dans les villes de Brazzaville et Pointe- Noire ; la réalisation de 175 branchements publics sous forme de borne-fontaine dans les zones non encore desservies par la Congolaise des Eaux (LCDE) ex Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) ; et la construction en cours de 2 forages industriels de production d'eau potable à Pointe- Noire ; la construction des systèmes d'adduction d'eau potable dans les différents départements (chefs-lieux et districts) du pays.

Malgré ces performances et ces actions encourageantes, le secteur de l'eau est en butte à des insuffisances qui affaiblissent l'efficacité des investissements réalisés. Au nombre de ces insuffisances on peut noter : (i) la faible capacité de production installée, évaluée à 68 122 m³/h en 2016, dont 33 636 m³/h par des puits modernes ; (ii) l'insuffisance des moyens de contrôle de la qualité de l'eau ; (iii) le mauvais lotissement des zones périurbaines rendant difficile l'extension du réseau ; (iv) la vétusté et la dégradation des équipements de distribution d'eau ; (v) l'insuffisance des points d'eau aménagés en milieu rural ; (vi) l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières ; et (vii) les pertes techniques probablement supérieures à 50% de l'eau produite occasionnées entre autres par des nombreuses fuites sur le réseau non détectées.

En 2015, la proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon a été de 84,2 en milieu urbain et 74,02% en milieu rural.

Le taux d'accès aux services d'assainissement reste largement perfectible. On l'estime à 27% en milieu rural. Selon le MICS 2014-2015, en milieu urbain, 76,2 % des installations sont de type amélioré. 34,1% des latrines sont non couvertes et 1,7% des défécations se font à l'air libre. De plus, 22,6% des ménages utilisent un système commode d'évacuation des ordures ménagères (bac à ordures), dont 33,9% en milieu urbain et 0,9% en milieu rural. D'autre part, 10,6% seulement des ménages utilisent un système approprié d'évacuation des eaux usées tel que les réseaux d'égouts et de caniveaux, dont 15,4% en milieu urbain et 1,5% en milieu rural.

Notons que dans la plupart des centres urbains, les eaux usées provenant des unités industrielles, des établissements hôteliers et des centres hospitaliers sont rejetées sans traitement dans le milieu naturel. Cela est aussi dû au délabrement des stations d'épuration.

La proportion des ménages disposant d'un lieu spécifique pour se laver les mains culmine à 81% au niveau national. Elle est de 84% en milieu urbain contre 74% en milieu rural⁴. Ce taux augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage et de son niveau de bien-être économique. Parmi les ménages dont le lieu de lavage des mains a été observé, 6% d'entre eux ont de l'eau, de la cendre, de la boue, du sable ou du savon disponibles au lieu de lavage. 20% par contre ont le savon disponible mais pas de l'eau⁵.

Dans le cadre du projet « Assainissement des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire », d'importantes opérations ont été réalisées, notamment la construction de : (i) 4 383 latrines individuelles dans les ménages ; (ii) 353 latrines publiques dans les établissements scolaires, les marchés et les centres de santé ; (iii) 4 stations de traitement de matières de vidanges ; et (iv) la construction/réhabilitation de 11,5 km de réseau de drainage des eaux pluviales à Pointe-Noire.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Beaucoup de défis restent à relever dans ce domaine. Principalement, la gestion des eaux usées et pluviales, et des déchets solides. Pour réaliser l'ODD 6, le Gouvernement tient à poursuivre son objectif stratégique d'améliorer la qualité de vie des populations en assurant un accès équitable à l'eau potable dans un cadre de gestion durable de la ressource en eau et à un coût optimisé pour les populations et l'Etat.

Aussi, le Gouvernement met en œuvre un programme d'investissement dans les infrastructures de l'eau et d'assainissement avec l'appui du secteur privé. Ce programme concerne : (i) l'amélioration des performances techniques et financières du secteur de l'eau, (ii) l'extension et le renforcement du service public de l'eau potable dans les grandes villes du pays, (iii) la mise en place du cadastre et de la balance hydraulique, (iv) la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire de gestion par bassin versant, (v) la mise en place des agences de gestion de bassin, (vi) la participation et le suivi des activités de la CICOS, (vii) la

⁴ Enquête MICS 2015

⁵ Enquête MICS 2015

traduction des directives CICOS/CEEAC dans la planification nationale, et (viii) la promotion des pratiques d'hygiène améliorée et d'assainissement dans les centres urbains.

Le tableau 8 ci-après présente le niveau atteint par les indicateurs de l'ODD 6 de 2014 à 2017.

Tableau 8 : Indicateurs de l'ODD 6

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
6.1	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	Taux d'accès à l'eau potable	Revue 2015 PND 2012-2016					
		En milieu urbain		52	66,13			85
		En milieu rural		27	47,30			75
6.2	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	MICS 2014-2015					
		En milieu urbain			84,20			95
		En milieu rural			74,02			95

ODD7.Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Etat des lieux

La question de l'énergie sous-tend de nombreux objectifs de développement durable. Alors que l'énergie était absente des OMD, l'ODD 7 intègre l'accès à des services en énergie moderne et indispensable au développement. Il veut accroître de manière significative la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et multiplier par deux l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Se fondant sur cet élan mondial et tenant notamment compte de l'ampleur des besoins émanant de son processus d'industrialisation, la République du Congo souhaite augmenter la part de l'électricité dans son mix énergétique, avec une cible d'environ 4000 GWh à l'horizon 2025. Sur cette base, le pays a développé un plan ambitieux de développement de l'hydroélectricité, avec comme objectif d'assurer à cet horizon une fourniture en électricité à 85% d'origine hydroélectrique, et à 15% par le gaz. Outre l'amorce de la construction d'un centre d'excellence de recherches en énergies renouvelables, le Congo souhaite développer un plan d'électrification solaire des villages isolés⁶.

Riche en cours d'eau, la République du Congo dispose d'un potentiel hydroélectrique estimé à plus de 14000 MW. Son parc de production d'électricité comprend quatre barrages hydroélectriques : les barrages du Djoué (15MW), de Moukoulou (74MW), d'Imboulou (120MW) et de Liouesso (19,2MW) ; et trois centrales thermiques : celle de Brazzaville (32,5MW), de Djéno (50MW) et la Centrale Electrique du Congo à Pointe-Noire (300MW). Soit une capacité de production actuelle d'environ 610,7MW.

En dépit de ce potentiel, le taux d'accès à l'électricité en pourcentage de la population totale se limite à 37,8% entre 2014 et 2017, soit 70% en milieu urbain et 18% en milieu rural. De plus, le réseau enregistre en moyenne 24,7 coupures par mois. Cette fréquence élevée de délestages oblige les usagers à acquérir des groupes électrogènes souvent polluants ou des panneaux solaires onéreux pour combler le déficit énergétique. Le recours à ces deux modes de production est évalué à 34,5% de l'offre nationale.

La faible proportion des populations ayant accès à l'électricité, comparativement à la capacité productive du Congo, trouve sa justification entre autres dans : (i) la situation quasi-monopolistique de Energie Electrique du Congo (E2C) ex Société Nationale d'Electricité (SNE) ; (ii) le non approvisionnement du pays en électricité, en quantité et qualité suffisantes et à des coûts accessibles pour tous, en raison de la faiblesse du réseau ; (iii) la faible interconnexion du réseau électrique au niveau sous régional ; (iv) les insuffisances dans la gouvernance du secteur électricité ; et (v) les déficits dans la maintenance du parc électrique, qui se traduisent par des pertes de capacité. Le taux de pertes énergétiques a atteint 44% en 2016.

⁶ Contribution déterminée au Niveau National

Il convient de rappeler que l'indicateur 4.5.1, proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres, n'est pas encore intégré dans le système national de suivi des politiques publiques. Des efforts sont déployés en vue de leur renseignement à court terme.

L'indicateur 7.1.2 est rapproché au « taux de couverture nationale en produits pétroliers finis ». Ce taux passe de 53% en 2015 à 70% en 2017, soit une hausse de 17 points de pourcentage.

En République du Congo, la transformation du pétrole brut est réalisée par la CORAF. Avec une capacité nominale installée de 1.200.000 tonnes par an, cette société ne fonctionne qu'à 70% en moyenne de cette capacité et ne couvre que 60% des besoins du pays soit environ 700.000 tonnes métriques en moyenne annuelle. Les capacités de transformations locales du pétrole sont très faibles, elle représente que 6% de la production totale, et le reste est totalement destinée à l'exportation. Quant à la distribution des produits raffinés, il est important de faire remarquer une dynamique des marketeurs dans le déploiement des stations-services sur toute l'étendue du territoire. Entre 2012 et 2018, le nombre des stations-services est passé de 141 à 152. Les stations-services offrent le carburant et le gaz de pétrole liquéfié ou gaz butane destiné à la cuisson, en bouteilles de 6 kg, 12kg et de 20kg, etc.

Le stockage et le transport massif du carburant sont assurés par la société Commune de Logistique (SCLOG), sa capacité actuelle est de 80.000 m³, représentant une consommation d'environ deux (02) semaines. Les prix des produits raffinés finis administrés sont régis par la loi n°6-2001 du 19 octobre 2001 et l'ordonnance n°3-2002 du 1^{er} mars 2002.

Pour augmenter les capacités de la CORAF, plusieurs travaux sont en cours d'exécution. Il s'agit de :

- l'extension du schéma de raffinage par la CORAF à travers la mise en exécution du contrat de performance signé avec le Gouvernement. Des unités et des utilités supplémentaires ont été ajoutées à l'ancien schéma, notamment : une colonne de pré flash, une unité de Mérox, deux bacs de stockage des bases importées à haut indice d'octane, une salle de contrôle blastproof, etc.
- l'extension de la capacité de stockage du butane et la modernisation des centres emplisseurs à Pointe-Noire et à Brazzaville dans le but d'accroître la capacité de 575 à 5575 tonnes ;
- la restitution de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une nouvelle raffinerie, d'une capacité nominale de 5 millions de tonnes par an, adossée à un complexe pétrochimique.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Compte tenu des retards accumulés en matière énergétique, le Congo se doit de consentir des investissements d'envergure pour réaliser des progrès notables et se hisser parmi les pays ayant atteint l'ODD 7.

Pour atteindre la cible 7.1, le Gouvernement est dans une dynamique de mise en œuvre des programmes d'investissements prioritaires dans les infrastructures électriques. La stratégie consiste à cibler des actions à fort impact sur les principaux indicateurs de développement du secteur. Ainsi, la politique énergétique se décline en trois axes prioritaires qui reprennent les principaux défis : (i) finalisation du cadre institutionnel et réglementaire ; (ii) promotion des énergies renouvelables et augmentation de l'offre énergétique, en répondant intégralement à la demande des branches industrielles (mines, fonderies, Zones Economiques Spéciales...) ; et (iii) réhabilitation, renforcement et modernisation des infrastructures de transport et de distribution de l'électricité, avec notamment pour objectif de porter à 90% le taux de desserte en milieu urbain et à 50% en milieu rural d'ici à 2021 d'un côté, et d'interconnecter les réseaux électriques nationaux et sous régionaux de l'autre.

En matière de distribution de produits pétroliers, le Gouvernement a mis en œuvre le programme de renforcement des infrastructures de transport, de stockage et de distribution de produits pétroliers finis.

S'agissant de la transformation du pétrole brut, le Congo s'emploie à renforcer les capacités de raffinage de la CORAF et mettre en place une nouvelle raffinerie d'une capacité de plus de 5 millions de tonnes par an, à vocation sous régionale dans le cadre de la Zone Economique Spéciale de Pointe-Noire. D'autre part, il ambitionne de mettre en place un hub gazier pour augmenter la capacité de transformation du gaz naturel en électricité de 350 à 550 Méga Watt (MW) et en gaz butane pour les besoins domestiques de cuisine.

Le tableau 9 ci-dessous indique la situation des indicateurs de l'ODD 7 de 2014 à 2017.

Tableau 9 : Indicateurs de l'ODD 7

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
7.1	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Proportion de la population ayant accès à l'électricité, en milieu urbain	MEH					
		En milieu urbain			70,0	70,0	70,0	95,0
		En milieu rural			18,0	18,0	18,0	60,0
	7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	Taux de couverture national en produits pétroliers finis	Ministère des hydrocarbures		53	65	70	90

ODD8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Etat des lieux

L'ODD 8 reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité.

Dans le cadre du PND 2018-2022, le Congo a pris des mesures concrètes pour renouer avec une croissance économique durable et inclusive. Il entend également créer des possibilités de travail décent et des mécanismes visant à favoriser la migration des activités informelles vers le secteur formel, le tout dans l'ambition de réduire les inégalités.

A l'instar de plusieurs autres pays d'Afrique subsaharienne producteurs de pétrole, la croissance économique du Congo est en grande partie tirée par la production et l'exportation du pétrole brut. Une baisse structurelle des cours sur les marchés mondiaux a des répercussions sur les comptes publics, et partant sur les différents secteurs de l'économie. Parallèlement, on observe une diminution du taux de croissance du PIB réel par habitant qui passe de 4,88% en 2014 à -0,36% en 2016. La baisse de ces indicateurs macroéconomiques s'expliquent en grande partie par la forte chute des cours du baril de pétrole depuis mi-2014.

Pour réduire la dépendance au pétrole⁷, le Gouvernement a accéléré le processus de transformation structurelle de son économie au profit d'une diversification accrue fondée sur l'agriculture au sens large, l'industrie et le tourisme.

L'indicateur 8.3.1 « proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe, est approché à la proportion des jeunes de 15-29 ans travaillant dans le secteur informel, par sexe ». Le secteur informel est le premier pourvoyeur d'emplois au Congo. Selon l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Congo (EESIC)⁸, l'économie souterraine concentre près de 65,1 % de la population nationale en âge de travailler et représente 20,07% du PIB⁹. Entre 2014 et 2015, en moyenne 85,7% d'hommes et 92,9% de femmes âgés de 15-29 ans travaillaient dans le secteur informel.

Cependant, avec le contexte économique particulièrement difficile de ces dernières années, caractérisé notamment par la faillite de plusieurs entreprises du secteur privé, la compression des effectifs dans les entreprises en activité et par la stabilisation des effectifs de la fonction publique (128 946 agents en 2012, 129 656 en 2013 et un léger recul en 2014 avec 128 819 agents), une nouvelle enquête EESIC révélerait certainement une forte hausse du poids de l'emploi informel par rapport à l'emploi total.

Selon les estimations de la Banque mondiale, le taux de chômage s'est dégradé suivant un rythme relativement constant. Chez les hommes, il est passé de 9,31% en 2014, à 9,77% en 2016 et 10,26% en 2017. Chez les femmes, il s'est établi respectivement à 10,72%, 11,1% et

⁷ En République du Congo, le pétrole représente environ 2/3 du PIB, 75% des recettes publiques et 90% des recettes d'exportation.

⁸ Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Congo (EESIC) de 2009

⁹ Rapport 2016 sur la contribution du secteur informel dans le PIB

11,67%. Cette dégradation est majoritairement imputable aux effets du ralentissement économique survenu à partir de mi-2014. Chez les jeunes de 15-29 ans, le taux de chômage a affiché 30,15% en 2015.

Cette situation nécessite une poursuite des stratégies conséquentes, audacieuses, appropriées et efficaces de la part du Ministère en charge de l'emploi afin de créer le maximum d'emplois qui permettront de réguler le chômage. Le manque de flexibilité qui constitue un facteur de rigidité du marché du travail, notamment les dispositions du code du travail (conditions de licenciements et d'embauche), n'est pas incitative pour l'embauche.

La proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans non scolarisés et sans emploi, ni formation est de 22,5% en 2017. Pour rappel, la scolarisation, l'emploi et la formation des jeunes sont au cœur des programmes du ministère en charge de l'enseignement primaire et secondaire et celui en charge de l'enseignement technique, de la formation qualifiante et de l'emploi (voir ODD 4 supra). S'ils sont appliqués conformément aux prévisions, ces programmes permettraient de réduire notablement ce taux de 22,5%.

L'indicateur 8.8.1 n'est pas encore renseigné dans le cadre national de suivi des politiques publiques.

S'agissant de l'indicateur 8.8.2, la législation garantissant les droits des travailleurs existe et est appliquée en République du Congo selon les orientations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) (liberté d'association et droit de négociation collective). De plus, le Gouvernement a procédé à la révision du code de sécurité sociale avec l'installation de nouvelles caisses de sécurité sociale, la mise en place des régimes complémentaires de pension, la prise en charge des travailleurs du secteur informel et leurs familles et la mise en place d'un quota de personnel vivant avec handicap (handicapés visuels, auditifs et moteurs, etc.) à embaucher dans la fonction publique.

En ce qui concerne l'indicateur 8.9.1 « PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance », la République du Congo a pris l'option de faire du tourisme un secteur clé de son économie, ceci au même titre que l'agriculture et l'industrie. En attendant d'évaluer les résultats des mesures prises dans le cadre du PND 2018-2022, la contribution du tourisme dans la formation de la richesse nationale demeure très faible. Elle est de 2,4% en moyenne entre 2014 et 2017. Le taux de croissance du PIB tiré de ce secteur a connu une évolution erratique. De 5,6% en 2014, le taux de croissance a bondi à 9,1% en 2015 pour ensuite chuter à 2,9% en 2016 et à -5,0% en 2017.

Les activités touristiques ont employé 8 592 personnes en 2014, 9 427 en 2015, 8 905 en 2016 et 6 701 en 2017. En moyenne 54,5% de ses emplois sont occupés par des hommes.

Le nombre de succursales de banques commerciales, y compris celles des Mutuelles Congolaises d'Épargne et de Crédit (MUCODEC), pour 100 000 adultes s'est élevé à 3,5 en 2014 à 3,6 en 2015. Celui des distributeurs automatiques pour 100 000 adultes est de 8,4 en 2015, soit 1 distributeur de plus par rapport au niveau de 2014. A ce niveau, il est nécessaire que les autorités du ministère des finances en collaboration avec la COBAC instruisent les prestataires de services financiers (Western Union, MUCODEC et les banques...) de permettre aux réfugiés de pouvoir faire des opérations financières (transfert, réception) et

d'ouverture de comptes par la présentation de la carte de réfugié en cours de validité. Cela irait dans le sens de la lutte contre la discrimination.

La proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière (taux de bancarisation) s'est située à 26,4% en 2015 contre 24,6% en 2014, soit une progression de 1,8 point de pourcentage. La proportion d'adultes (18 ans ou plus) faisant appel à des services monétaires mobiles croît plus vite que celle d'adultes possédant un compte bancaire. En effet, entre 2014 (23,7%) et 2015 (31,8%), elle a augmenté de 8,1 points de pourcentage. En février 2019, on dénombre sur le marché congolais 1 146 067 utilisateurs actifs de services monétaires mobiles.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Pour promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, à l'horizon 2022, le Gouvernement compte mettre en œuvre plusieurs programmes d'investissements :

Programme promotion et accompagnement des entreprises industrielles, qui prend en compte : la promotion et l'accompagnement des industries existantes et des nouvelles entreprises industrielles ;

Programme développement des structures touristiques et des loisirs. Il concerne notamment le développement et la gestion des infrastructures et des équipements touristiques ;

Programme promotion du tourisme et des loisirs. Il s'agit entre autres de mettre en place des mécanismes de promotion touristique et des loisirs et de vulgariser la destination Congo-Brazzaville ;

Programme soutien à la création des entreprises viables et pérennes. Il est question de : mettre en place des incubateurs d'entreprises ; doter des PME et l'artisanat en infrastructures de production et de promotion viables ainsi que l'organisation du secteur informel ;

Programme amélioration de l'organisation du marché du travail. Spécifiquement, il s'agit de : (i) adaptation des textes réglementaires et législatifs du travail aux conventions internationales ratifiées par le Congo ; (ii) actualisation du code du travail ;

Programme accroissement des opportunités d'emploi pour favoriser la création et le développement des entreprises privées et l'auto emploi. La stratégie consiste à : (i) construire et équiper deux centres d'incubation et d'hébergement des entreprises à Brazzaville et Pointe-Noire ; (ii) faciliter l'accès au capital ; (iv) améliorer l'environnement juridique ; (v) adapter des filières et les profils d'emplois aux besoins du marché du travail ; (vi) améliorer la qualification de la main d'œuvre nationale ; (vii) renforcer les capacités d'autonomisation des groupes défavorisés ;

Programme développement des compétences de la main d'œuvre locale, il porte sur : (i) la mise en place d'un système de veille sur le marché de l'emploi ; (ii) l'évaluation du marché

de l'emploi ; (iii) le développement des compétences pour l'employabilité et les ressources humaines ;

Le tableau 10 ci-dessous montre le niveau atteint par les indicateurs de l'ODD 8 entre 2014 et 2017.

Tableau 10 : Indicateurs de l'ODD 8

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
8.1	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	Banque Mondiale	4,88	3,11	-0,36	3,03	>7
8.2	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi						
8.3	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	Proportion des jeunes de 15-29 ans travaillant dans le secteur informel						
		Hommes	ETVA 2015	85,7	85,7			42,85
		Femmes		92,9	92,9			46,45
8.5	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap	Taux de chômage chez les hommes	Banque Mondiale	9,31	9,36	9,77	10,26	5
		Taux de chômage chez les femmes	Banque Mondiale	10,72	10,722	11,1	11,67	5
		Taux de chômage chez les jeunes de 15 et 29 ans			30,15			15,075
		Taux de chômage de la population âgée de 50 ans au moins	EESIC 2011 / ETVA 2016 et RGPH 2007					
8.6	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation	PNUD				22,5	13
8.8	8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de	Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels chez les hommes au regard de						

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
	l'immigration	l'immigration						
		Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, chez les femmes au regard de l'immigration						
	8.8.2 Plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective), eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire	Plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective), eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire		Oui	Oui	Oui	Oui	
8.9	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total	Ministère tourisme	1,8	2,4	2,8	2,5	>=5
		PIB directement tiré du tourisme, en taux de croissance		5,6	9,1	2,9	-5,0	>=10
	8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe	Nombre d'emplois chez les hommes dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois						
		Nombre d'emplois chez les femmes dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois						
		Nombre d'emplois chez les hommes dans les secteurs du tourisme, en proportion du taux						

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
		de croissance des emplois						
		Nombre d'emplois chez les femmes dans les secteurs du tourisme, en proportion du taux de croissance des emplois						
8.10	8.10.1 Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	Conseil National de Crédit	3,5	3,6			
		Nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes		7,4	8,4			
	8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière	Conseil National de Crédit	24,6	26,4			50
		Proportion d'adultes (18 ans ou plus) faisant appel à des services monétaires mobiles		23,7	31,8			80

DD9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Etat des lieux

L'ODD 9 est centré sur la promotion du développement des infrastructures, de l'industrialisation durable et de l'innovation, à travers un appui financier, technologique et technique, la recherche et l'innovation, et un meilleur accès aux technologies de l'information et de la communication.

L'indicateur 9.1.1 « proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année », n'est pas encore intégré dans le système de suivi des politiques publiques. Toutefois, d'importants investissements réalisés au cours de ces dix dernières années ont permis une évolution sans précédent du réseau routier. En effet, sur 23 234 km de route, le Congo dispose en 2017 de 3 111 km (13,4%) de routes bitumées contre 1 976 km (8,5%) en 2011. La densité surfacique est quant à elle de 9,1 pour 1000 km² et la densité routière par habitant est actuellement de 0,80 km pour mille 1000 habitants. Ce réseau est classifié comme suit : 15 routes nationales (RN), soit 5 604 km ; 33 routes départementales (RD), soit 2650 km et les routes d'intérêt local (RIL) ou de desserte agricole (RDA), soit 14 980 km.

S'agissant des infrastructures transfrontalières, le Congo et le Cameroun poursuivent les travaux de construction de la route Ketta-Djoum, long de 504 km. Cette route qui reliera les capitales Brazzaville et Yaoundé servira à soutenir les échanges commerciaux et la mobilité des populations entre ces deux pays.

Le nombre de passagers par avion est passé de 1 881 596 en 2013 à 1 415 912 en 2017. Celui par train a atteint 517 000 en 2014, en diminution de 21,7% par rapport à son niveau de 2015 établi à 404 920. Les passagers qui ont embarqué et débarqué aux ports de Brazzaville et de Pointe Noire sont chiffrés à 203 462 en 2014 contre 205 504 en 2017, soit une hausse de 1%.

En termes de fret, le Congo a transporté 9 095 479 tonnes de marchandises par bateau, 805 097 tonnes par train et 33 376 par avion en 2014. En comparaison des données de 2015, les frets par bateau, par train et par avion ont décliné, respectivement de 14,17% ; 0,6% et 19,6%.

L'indicateur 9.2.1 « valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB par habitant », est désagrégé en deux indicateurs « valeur ajoutée dans l'industrie en proportion du PIB » d'une part et « valeur ajoutée dans l'industrie par habitant » d'autre part. A noter qu'en République du Congo, le secteur industriel est largement dominé par les activités pétrolières.

La valeur ajoutée de l'industrie représente 69,42% du PIB en 2014 et 54,26% en 2016 et la valeur ajoutée dans l'industrie par habitant affiche 12,57% en 2014.

Selon la Banque mondiale, en 2015, 2016 et 2017, le secteur industriel emploie respectivement, 25,20% ; 25,68% et 25,92% de l'emploi total.

Dans le cadre de la diversification de l'économie, le Gouvernement a procédé à la construction d'un complexe industriel à Maloukou. Des travaux pour la construction de la zone économique spéciale de Pointe-Noire sont en cours. L'exploitation de cette zone contribuera à croître le poids socioéconomique du secteur industriel hors pétrole.

En l'absence de données, l'indicateur 9.3.2 « proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit », est rapproché par l'indicateur crédits bancaires accordés au secteur industriel. Selon la Commission Bancaire des Etats de l'Afrique Centrale, les entreprises industrielles de droits congolais ont bénéficié de 40,6 milliards FCFA de crédits bancaires en 2014 et 82,04 milliards FCFA en 2015, soit une hausse de 101,8%.

Conscient du rôle majeur de la recherche dans le développement durable, dans l'économie numérique et dans la création d'emplois décents, le Congo s'est engagé depuis quelques années à rattraper son retard accusé par rapport à d'autres pays à revenu intermédiaire. Cependant, en dépit des efforts engagés, nombre de défis restent à relever : (i) l'absence d'un statut attrayant du chercheur ; (ii) la dégradation et l'obsolescence des infrastructures et des équipements ; (iii) le vieillissement prononcé du corps des chercheurs ; (iv) le déficit de relations de coopération scientifique internationale ; (v) le déficit en chercheurs de haut niveau ; et (vi) la faible articulation entre la recherche et le monde productif.

Dans l'ensemble, le nombre de chercheurs par million d'habitants est resté stable sur la période 2014-2018. De 10,1 en 2014, il est passé à 10,6 en 2015 pour s'établir à 9,9 en 2017.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Pour atteindre les cibles de l'ODD 9, d'ici à 2022, le Gouvernement a défini les programmes suivants :

Dans le domaine des transports

- Programme amélioration et développement du réseau routier inter urbain ;
- Programme amélioration et développement des infrastructures urbaines ;
- Programme développement du transport aérien ;
- Programme développement du transport ferroviaire ;
- Programme développement du transport fluvial ;
- Programme développement du transport routier ;
- Programme développement de la navigation maritime.

Dans le domaine industriel

- Programme renforcement du cadre législatif et réglementaire adapté au développement de l'industrie ;
- Programme réservation et aménagement des espaces d'implantation des industries ;
- Programme promotion et accompagnement des entreprises industrielles ;
- Programme promotion des entreprises industrielles exportatrices ;

Programme création et/ou renforcement des structures techniques d'appui ;
Programme développement du capital humain.

Dans le domaine de la recherche

Programme renforcement des capacités de l'offre de service ;
Programme renforcement des capacités de l'offre de connaissances scientifiques et techniques
d'utilité

Le tableau 11 ci-après fait ressortir la situation des indicateurs de l'ODD 9 de 2014 à 2017.

Tableau 11 : Indicateurs de l'ODD 9

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
9.1	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année						
	9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport	Nombre de passagers par avion	INS / Ministère des Transports	2 275 027	2 303 454	1 733 591	1 415 912	
		Nombre de passagers par train		517 000	404 920			
		Nombre de passagers par bateau		203 462	44 595	203 044	205 504	
		Volume de fret transporté par avion (en tonne)		33 376	26 826,342	20 064,89	12 544,61	
		Volume de fret transporté par train (en tonne)		805 097	799 870			
Volume de fret transporté par bateau (en tonne)	9 095 479	7 806 340		8 786 000				
9.2	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	Valeur ajoutée dans l'industrie en proportion du PIB	Banque Mondiale	69,42	54,67	50,21	54,26	70,00
		Valeur ajoutée dans l'industrie par habitant (en millions CFA)	DGE/DGPD	12,57				
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	Emploi dans l'industrie en proportion de l'emploi total	Banque Mondiale	25,00	25,20	25,68	25,92	40,00
9.3	9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie	Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie						

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
	9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit	Crédits bancaires accordés au secteur industriel	COBAC	40 648	82 038			
9.4	9.4.1 Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée	Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée						
9.5	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB						
	9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) 16par million d'habitants	Ministère Recherche Scientifique/DGPD	10,1	10,6	9,7	9,9	16,0

ODD10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Etat des lieux

L'ODD 10, vise à réduire les inégalités dans un pays ; afin d'assurer une croissance des revenus de la population les plus pauvres, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique et assurer leur égalité de chance.

La baisse des inégalités et la réduction de la pauvreté ont toujours constitué des objectifs prioritaires des différents plans de développement que le Congo a mis en œuvre depuis les années 1980. Cette dernière décennie, le Gouvernement a accentué son engagement à l'endroit des groupes vulnérables et des catégories sociales défavorisées dans le but d'améliorer leur accès aux services sociaux de base et de rompre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté en donnant à ces populations les moyens d'accéder le marché du travail.

C'est ainsi que le Gouvernement a : (i) instauré la gratuité des soins de santé au profit de certains groupes de personnes vulnérables (enfants de 0 à 15 ans, femmes enceintes, peuples autochtones, personnes atteintes de VIH, personnes vivant avec handicap...), (ii) mis en place des mécanismes de transferts monétaires non contributifs à l'endroit des plus pauvres (Lisungi), (iii) institué le revenu de solidarité et d'insertion pour les ménages pauvres et vulnérables, (iv) établi les allocations de solidarité pour les personnes âgées dépendantes, (v) étendu la protection sociale au secteur informel, et (vi) investi dans l'autonomisation des femmes avec notamment le financement des activités génératrices de revenus au profit des femmes et des filles-mères.

Grâce au projet Lisungi et à la mise en œuvre de la politique d'action sociale, le nombre de ménages et de personnes âgées ayant bénéficié des transferts monétaires trimestriels se chiffre à 3 400. Un peu plus de 27 280 ménages ont reçu des aides ponctuelles en espèces, en nature ou sous forme de services dont 12 827 filles-mères, 4 737 veuves, 2 987 personnes âgées, 2 758 ménages autochtones, 1 495 enfants abandonnés et orphelins et 1 255 personnes vivant avec handicap. 257 autochtones sont autonomisés. 5 000 ménages ont bénéficié des filets alimentaires dans le cadre du Projet Filets de Sécurité Alimentaire (FSA). Dans la poursuite de ces actions pour l'année 2018, le budget de l'Etat prévoit pour le projet Lisungi un financement de 35 milliards de FCFA.

De plus, outre le relèvement du Salaire Minimum (SMIG) de 40 370 FCFA à 100 750 FCFA en 2015, le Gouvernement a doublé le niveau général de l'indice des salaires des fonctionnaires entre 2014 et 2017, à raison de 25 points par année. Cette hausse des salaires dans l'administration publique, a eu un impact social significatif sur le niveau de vie des fonctionnaires et sur l'accès de ces derniers à des services sociaux de qualité. Ces mesures ont notamment contribué à accroître les dépenses des ménages, qui sont passées de 16,27% en 2014 à 28,39% en 2015. Les dépenses des ménages des 40% de la population les plus pauvres (indicateur 10.1.1), ont quant à elles connu une légère baisse. Elles passent de 24,28% en 2014 à 23,92% en 2015.

Faute de statistiques disponibles, l'indicateur 10.2.1 est rapproché à trois autres indicateurs : a) Proportion de femmes âgées de 15-29 ans ayant un revenu inférieur au revenu moyen ; b) Proportion d'hommes âgés de 15-29 ans ayant un revenu inférieur au revenu moyen ; c) Proportion des personnes âgées de 15-29 ans ayant un revenu inférieur au revenu moyen. Ainsi, selon ETVA, par ordre alphabétique, ces indicateurs se sont établis en 2015 respectivement à 74,2%, 65,3% et 69,4%.

L'indicateur 10.4.1 « part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux » est rapproché par la « part de la masse salariale des fonctionnaires et les transferts sociaux (Lisungi) dans le PIB » et s'est élevé à 4,67% en 2014 et 7,1% en 2015.

Pour l'amélioration de la réglementation et de la surveillance des institutions et marchés financiers, le Congo recourt au cadre réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en Afrique Centrale fixé par les Règlements N°01/CEMAC/UMAC/CM et COBAC R-2005/01. De même, par le biais de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), il produit et publie régulièrement les indicateurs de solidité financière, conformément aux recommandations du Fonds Monétaire International (FMI).

Les indicateurs de solidité financière (ISF) renseignent sur la solidité des institutions financières d'un pays. Il s'agit notamment : des fonds propres réglementaires pondérés en fonction des risques, des fonds propres nets, des prêts improductifs, du Return On Equity (ROE), du Rendement des Actifs (ROA), du ratio de liquidité, et de l'exposition du capital aux grands risques.

Les fonds propres réglementaires rapportés aux actifs pondérés sont passés de 16,11% en 2014 à 22,78% en 2017. Les prêts improductifs ont connu une augmentation de 8,44 points de pourcentage entre 2016 et 2017. L'indicateur rendement des actifs affiche 3,99% en 2016 et 2,97% en 2017. Dans l'ensemble, les banques commerciales sont restées surliquides sur la période, avec un ratio de 36,47 en 2014 ; 21,09 en 2015 et 22,73 en 2017.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Plusieurs programmes et actions financés dans le PND 2018-2022 contribueront à l'atteinte des cibles de l'ODD 10. Il s'agit entre autres :

Programme action sociale : il s'agit des prestations des services d'action sociale en faveur des groupes sociaux vulnérables et de l'inclusion et l'autonomisation des personnes vulnérables à travers les transferts sociaux et autres mesures. Rappelons que les réfugiés sont inscrits dans le financement additionnel de Lisungi avec l'appui de la Banque Mondiale dans le cadre de « IDA 18 »

Programme promotion de la législation, de la réglementation du travail et de la sécurité sociale : il s'agit d'élaborer, de réviser et d'adopter les textes permettant la modernisation du cadre du travail et de la sécurité sociale ;

Programme assainissement du climat social et d'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs. Ce programme vise à maintenir un climat social serein et améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs.

Aussi des actions suivantes :

- contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles autant que pour des hommes et des garçons par l'appui aux services de base ;
- rendre la main-d'œuvre féminine, en particulier, celle rurale et autochtone, visible et porteuse de la diversification de l'économie nationale ;
- faciliter l'insertion socio-professionnelle des femmes et des jeunes filles ;
- promouvoir l'entrepreneuriat féminin ;
- contribuer à l'accès accru des femmes et des filles aux services sociaux.

Le tableau 12 ci-après détaille le niveau des indicateurs de l'ODD 10 de 2014 à 2017.

Tableau 12 : Indicateurs de l'ODD 10

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
10.1	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres	Banque Mondiale	24,28	23,92			>=30
		Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour l'ensemble de la population	Banque Mondiale	16,27	28,39			
10.2	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap	Proportion de femmes âgées de 15-29 ans ayant un revenu inférieur au revenu moyen	ETVA 2016		74,2			<40
		Proportion d'hommes âgés de 15-29 ans ayant un revenu inférieur au revenu moyen			65,3			<35
		Proportion des personnes âgées de 15-29 ans ayant un revenu inférieur au revenu moyen			69,4			<30
		Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, handicap						

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
10.3	10.3.1 Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme						
10.4	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	Part de la masse salariale des fonctionnaires et les transferts sociaux (Lisungi) dans le PIB	DGPD	4,67	7,10			>13
10.5	10.5.1 Indicateurs de solidité financière	Fonds réglementaires/actifs propres pondérés en fonction des risques	COBAC	16,11	19,54	19,09	22,78	
		Fonds propres (nets)/actifs		9,52	13,47	15,02	16,86	
		Emprunts en devises/total des emprunts		2,49	2,43	2,22	4,80	
		Prêtes improductifs		2,51	3,57	4,85	13,29	
		Rendement des actifs (ROA)		2,09	2,27	3,99	2,97	
		Return on Equity (ROE)		23,36	20,37	28,05	17,23	
		Ratio de liquidité		36,47	21,09	16,66	22,73	
		Exposition du capital aux grands risques		200,84	169,84	138,27	140,15	

ODD11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Etat des lieux

L'ODD 11 vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables afin de permettre à tous un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.

Urbanisation sauvage

Le Congo est un pays en développement avec une croissance démographique de 3 % par an. Il est l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique au Sud du Sahara. Près de 62% de sa population vit en milieu urbain et 56% d'entre eux sont concentrés dans les deux plus grandes villes du pays, Brazzaville et Pointe-Noire. Cette urbanisation accélérée se fait le plus souvent au mépris des plans directeurs d'urbanisme et des schémas directeurs d'assainissement. Ce qui se lit dans le foisonnement des auto-constructions qui se font au mépris des normes de construction. C'est ainsi que dans les quartiers périphériques des grandes villes, on constate une prolifération accélérée des taudis ou d'habitations de fortune. Une situation justifiée par les faibles revenus des ménages et le coût élevé des terrains et des matériaux de construction.

En ce qui concerne l'indicateur 11.1.1., l'enquête MICS 2014-2015 a révélé que 39,5% des ménages vivent dans des résidences non électrifiées. En milieu urbain, ce taux est 20,5% contre 77,3% en zone rurale. Pour 28% des ménages, le sol du logement est recouvert de sable ou de terre. Pour neuf ménages sur dix, le toit du logement est en matériaux fini (tôles, tuiles, béton). Ce type de matériaux est plus fréquent en milieu urbain qu'en milieu rural (100% contre 71%). En outre 19,6% des ménages ont des murs extérieurs rudimentaires et 75,2% des murs finis.

Pour aider les populations à délaisser ces logements inadéquats au profit des logements construits suivant les standards généraux d'habitation, le Gouvernement a financé la construction de 3000 logements sociaux entre 2012 et 2016.

Les insuffisances décrites sur le front de l'urbanisation et du logement s'expliquent, entre autres, par : (i) le manque d'une politique de promotion de l'habitat et du logement ; (ii) les faiblesses dans la gouvernance urbaine ; (iii) la mauvaise planification urbaine ; (iv) le manque d'une politique d'assainissement urbain ; (v) la mauvaise gestion des politiques foncières ; et (vi) la pauvreté monétaire des populations.

Accès aux transports

En République du Congo, il n'existe pas de discrimination – ni par groupe d'âge, ni par sexe et type de handicap – dans l'accès aux transports publics (indicateur 11.2.1). Autrement dit, 100% de la population a accès aux transports publics, ceci quel que soit l'âge, le sexe ou le type de handicap. Toutefois, les autorités sont tenues de mener des efforts devant permettre

aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus aisément aux transports en commun. En effet, au Congo, les marches d'accès des moyens de transport intra et interurbains (bus, taxis...) et leur hauteur ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le marché de transport public est fortement dominé par les initiatives privées, qui assurent la quasi-totalité du transport, principalement des modes routiers, aérien et fluvial. L'Etat est le seul opérateur dans le transport par voie ferrée.

Le nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes (indicateurs 11.5.1) est passé de 106 461 personnes en 2016 à 121 732 en 2017.

Gestion des déchets

Pour l'indicateur 11.6.1 « proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville », les statistiques disponibles sont celles de la ville de Brazzaville. D'où la désagrégation de cet indicateur en : a) proportion de déchets urbains solides produits à Brazzaville, en tonne et b) taux d'enlèvement des déchets solides produits à Brazzaville.

Les différents types de déchets produits au Congo peuvent être regroupés ainsi : (i) les ordures ménagères et les déchets assimilés ; (ii) les déchets industriels ; et (iii) les déchets biomédicaux. La production journalière des déchets solides à Brazzaville est estimée en moyenne à environ 300 tonnes. Le taux d'enlèvement des déchets solides par les services impliqués : service privé, ONG et association, particuliers est estimé à moins de 5%.

Les politiques et stratégies adoptées pour la gestion des déchets solides dans le pays se sont avérées incohérentes, inadaptées et inappropriées. Ce sont les initiatives personnelles qui, tant bien que mal, en assurent la gestion. En effet, les ordures ménagères sont collectées au niveau des ménages dans des espèces de poubelles faites de demi-futs, des récipients usagés, des cartons, des sacs poubelles, des paniers en liane usagés, des sachets et autres. Pour leur élimination, les ménages recourent à l'enfouissement et le brulage dans les parcelles ou dans les rues.

Pour solutionner cette situation d'enlèvement de déchets, le Gouvernement a permis l'ouverture en 2016 de la société Averda, spécialisée dans le ramassage des ordures. Par ailleurs le Congo s'est doté d'un centre de traitement et de valorisation des déchets industriels. Le pôle écologique, déjà opérationnel, est implanté à Tchissanga, dans la sous-préfecture de Madingo- Kayes dans le département du Kouilou. Sa mise en place devrait contribuer à l'assainissement et à la protection de l'environnement. En sus de ce centre, il convient d'ajouter les centres de traitement des déchets agréés par la Direction Générale de l'Economie (DGE) : le centre d'enfouissement technique par la société Loango Environnement à Hol Moni Tchissanga (Ex SITRAD) ; l'usine de traitement des déchets industriels, hospitaliers et des boues des hydrocarbures, par la société BOCOM International à Côte Matève ; et le centre d'incinération des déchets industriels.

Les autres indicateurs ne sont pas renseignés. L'INS et les services statistiques des ministères auxquels ces indicateurs sont rattachés les intègrent progressivement dans le dispositif de suivi des politiques publiques.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Pour assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, le Gouvernement envisage de : (i) multiplier les logements sociaux et étendre leurs sites sur l'ensemble du territoire national ; (ii) faire la promotion des unités de production locales des matériaux de production ; (iii) vulgariser et renforcer le cadre juridique par l'élaboration des textes relatifs au code de l'urbanisme ; (iv) actualiser et élaborer les documents de planification urbaine (schémas et plans directeurs d'urbanisation) ; (v) aménager et assainir l'environnement urbain ; et (vi) désenclaver et restructurer les quartiers précaires en zone urbaine .

Pour assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, le Gouvernement prévoit de : (i) accroître le nombre de kilomètre de routes bitumées ; (ii) assurer l'entretien régulier des routes dégradées ; (iii) renforcer sa présence dans l'offre de transport public, par l'acquisition des moyens roulant confortables et intégrant les attentes des personnes victimes de handicap ; et (iv) moderniser les infrastructures portuaires et ferroviaires.

Pour atteindre les autres cibles de l'ODD 11, le Gouvernement a défini les objectifs suivants : (i) élaborer une stratégie cohérente de gestion des ordures ; (ii) encourager, par des mesures incitatives, la création de sociétés de ramassage et de traitement des déchets ; et (iii) réhabiliter et construire les infrastructures de canalisation pour endiguer les phénomènes d'érosion et de glissement de terrains, entre autres.

Les indicateurs de l'ODD 11, entre 2014 et 2017, sont regroupés dans le tableau 13 ci-après.

Tableau 13 : Indicateurs de l'ODD 11

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015	
11.1	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	MICS 2014-2015						
		Electricité							
		Oui			60,4				>90
		Non			39,5				<20
		Matériel du sol							
		Sol naturel			27,9				
		Sol rudimentaire			0,7				
		Sol fini			71,1				90
		Toit							
		Toit naturel			9,1				
		Toit rudimentaire			1				
		Toit fini			89,9				95
		Murs extérieurs							
		Murs naturels			5				
		Murs rudimentaires			19,6				
		Murs finis			75,2				95

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
11.2	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap		100	100	100	100	100
11.3	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique	Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique						
	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique						
11.4	11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau	Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau						
11.5	11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	Ministères en charge de l'action humanitaire et de l'environnement			106 461	121 732	

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
	11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base	Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base						
11.6	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville	Proportion de déchets urbains solides produits à Brazzaville, en tonne	Ministère en charge de l'environnement	300	300	300	300	600
		Taux d'enlèvement des déchets solides produits à Brazzaville		5	5	5	5	10
	11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants	Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants						

ODD12. Établir des modes de consommation et de production durables

Etat des lieux

L'ODD 12 est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les Gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur des produits fabriqués.

Tenant compte de son engagement ferme visant à léguer aux générations futures une planète saine et moins confrontées aux catastrophes dues à l'œuvre humaine, la République du Congo a pris une loi sur la protection de l'environnement (**Loi N°003/91 du 23 Avril 1991, laquelle étant en cours d'actualisation**) et a notamment élaboré une stratégie nationale de développement durable, un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) et un code forestier. Grâce à ces outils et à bien d'autres documents ou actions invitant la population à adopter à tout moment et en tout lieu un comportement respectueux de l'environnement, le Congo fait partie des pays qui ont atteint l'indicateur 12.1.1.

Notons que, dans le cadre de son développement, la République du Congo s'est employée à l'élaboration de la stratégie de la consommation qualitative et durable qui devrait être axée sur la demande, afin de modifier l'usage des ressources et services environnementaux. Ceci permettra de répondre aux besoins des populations et d'augmenter la qualité de vie pour tous, tout en régénérant le capital naturel pour les générations futur.

Pour s'assurer d'une consommation qualitative et durable, la stratégie nationale du développement durable prévoit la prise en compte des éléments suivants :

1. l'équité dans l'accès à la consommation ;
2. la priorité à la relation entre les ressources environnementales et les services nécessaires aux besoins de base et à l'amélioration de la qualité de vie (la nutrition, l'habitat, la mobilité, les loisirs, etc.) ;
3. la réorientation vers des opportunités commerciales par la mise sur le marché des biens et services durables et d'étendre leur responsabilité à l'ensemble des impacts du cycle de vie ;
4. l'entraînement vers une réelle prise en compte des valeurs, notamment les valeurs éthiques en activant le sens de responsabilité dans les choix à effectuer.

Tenant compte des enjeux environnementaux et de la spécificité culturelle de la population congolaise, la consommation durable devra passer par la conception et la consommation de produits et de services sobres et propres, nécessitant peu d'énergie et de ressources, ne présentant pas de danger pour le consommateur.

L'indicateur 12.2.2 « Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB » est rapproché à la Consommation nationale, consommation nationale par habitant et consommation nationale par unité de PIB. La consommation nationale en 2015 s'est élevée à 1706,2 milliards FCFA et à 1799,2 milliards FCFA en 2017. Par habitant, la consommation nationale s'est située à 1,05

millions FCFA et à 995 mille en 2017. En proportion du PIB, elle a progressé de 13,1 points de pourcentage entre 2014 et 2017.

L'indicateur 12.5.1 « taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés » n'est pas renseigné, faute de données. Soulignons tout de même que la ville de Brazzaville a produit annuellement environ 420 mille tonnes de déchets solides et 1150 tonnes d'ordures ménagères en 2016¹⁰. Si la tendance actuelle se poursuit, la production de cette dernière passerait à près d'1 million de tonnes par an en 2020, soit une production moyenne journalière de près d'un kilo par habitant. Les ordures sont composées de plus de 37% de matières organiques, 11% de matières plastiques et 9% de papier/carton. Les déchets biomédicaux produits annuellement dans le département de Brazzaville sont estimés à 12,4 tonnes. Lesquels sont déchargés dans des sites de dépôts sauvages, estimés à plus de 35 000 à Brazzaville, d'autres sont incinérés de manière rudimentaire ou à l'aide de système dépourvus de brûleurs performants¹¹. Pour le traitement et la valorisation industrielle de ces déchets, il est ouvert un centre spécialisé à Tchissanga, dans la sous-préfecture de Madingo Kayes, dans le département du Kouilou. Dans le même registre, on peut aussi noter l'octroi des agréments par la Commission Nationale des Investissements (CNI) pour (i) la création d'un centre d'enfouissement technique à Hol Moni Tchissanga, (ii) l'installation d'une usine de traitement des déchets industriels, hospitaliers et des boues, et (iii) la création d'un centre d'incinération des déchets industriels.

Cette méthode rudimentaire de traitement des déchets s'explique par : (i) le manque au niveau étatique d'une politique de recyclage des déchets ; (ii) l'inexistence d'un cadre institutionnel, d'une politique et d'une stratégie nationales spécifiques à la gestion des déchets ; (iii) l'absence d'une réglementation spécifique sur la gestion des déchets, et (iv) l'absence de décharges finales aménagées et contrôlées répondant aux normes sanitaires et environnementales internationales, etc.

Pour ce qui est de l'indicateur 12.6.1 « nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité ». Cet indicateur permet de recueillir les informations sur les entreprises tenant compte dans leurs activités de la dimension qualité-hygiène-sécurité-environnement (Il s'agit de s'assurer que lesdites entreprises recourent à des modes de production durable pour la préservation de la planète). Ces informations sont capitales dans la sensibilisation aux obstacles qui entravent le développement durable et aux bonnes pratiques que les entreprises doivent opter pour les surmonter¹². En République du Congo, force est de constater que très peu de sociétés insèrent dans leurs rapports annuels les informations sur leur responsabilité sociétale, en raison par exemple d'une faiblesse de cadre institutionnel incitatif ou contraignant. D'où l'insuffisance d'information pour renseigner cet indicateur.

Par ailleurs, on note que la plupart des grandes entreprises de droits congolais se sont attelées à adopter des pratiques optimales pour minimiser leur empreinte environnementale et

¹⁰ PNAE

¹¹ PNAE

¹² Note du secrétariat de la CNUCED : accroître le rôle de la publication d'informations par les entreprises dans la réalisation des ODD.

renforcer leurs acquis sociaux. C'est entre autres le cas des sociétés Total E&P Congo, Eco-Oil Energy et Saris Congo qui, dans leurs organigrammes, disposent des départements entièrement dédiés à l'environnement et à la qualité. De plus, elles s'emploient à se conformer à la famille des normes ISO 14000, consacrée au management environnemental.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Pour atteindre les cibles de l'ODD 12, au cours de la période couverte par le PND, le Gouvernement adosse ses actions sur plusieurs programmes, dont :

Programme renforcement des capacités en matière de développement durable. Il s'agit de : (i) renouvellement des équipements ; (ii) l'appui à la mise en œuvre des mécanismes de développement durable ; et (iii) l'actualisation et de l'harmonisation des principaux textes juridiques en matière d'environnement afin qu'ils forment un ensemble cohérent qui couvrirait tous les domaines de l'environnement ;

Programme renforcement des capacités environnementales, il porte sur : (i) l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de prévention et d'atténuation de l'érosion hydrique dans les principales villes du Congo ;(ii) l'élaboration de la Stratégie nationale en matière d'éducation sur le développement durable ; (iii) l'édition des supports sur l'environnement ; (iv) la collecte des données sur l'environnement.

Programme de la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Ce programme permettra la poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissement de la stratégie nationale REDD + portant sur : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) la gestion durable des forêts ; (iii) l'amélioration des systèmes agricoles ; (iv) la rationalisation de la filière bois-énergie ; (v) le développement d'un secteur minier vert.

Dans le tableau 14 suivant, sont présentés les indicateurs de l'ODD 12 entre 2014 et 2015.

Tableau 14: Indicateurs de l'ODD 12

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
12.1	12.1.1 Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales	Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales		1	1	1	1	
12.2	12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	Consommation nationale (en milliard de FCFA)	CTCMB	1 574	1 706,2	1 612,9	1 799,2	
		Consommation nationale par habitant (en FCFA)		1 491 499	1 053 047	935 135	995 306	
		Consommation nationale par unité de PIB		22,6	33,7	34,9	35,7	
12.5	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés	Taux de recyclage national						
		Tonnes de matériaux recyclés						
12.6	12.6.1 Nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité	Nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité						

ODD13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Etat des lieux

L'ODD 13 vise à mesurer les progrès mondiaux en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le Congo se présente comme un pionnier de la lutte contre les changements climatiques, pour la simple raison qu'il a pris plusieurs initiatives allant dans ce sens. Depuis la décennie 80, le Parlement a voté la loi (**loi n°062/84 du 11 septembre 1984, modifiée par la loi du 15 avril 1996**) qui a institué la "journée nationale de l'arbre", célébrée le 06 novembre de chaque année. A cette journée de l'Arbre, s'ajoutent d'autres initiatives importantes dans la préservation des écosystèmes forestiers, comme le Programme national d'afforestation et de reboisement (ProNar), qui vise à planter 1 million d'hectares de forêt.

Le pays est également à l'origine de la création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, qui a pour ambition de redéfinir les bases d'une économie collaborative associant exploitation raisonnée des forêts et gestion durable des eaux des côtes maritimes, du fleuve Congo et de ses affluents¹³. Cette volonté de lutter contre les changements climatiques est aussi matérialisée par la ratification par le Gouvernement (i) de la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques (CCNUCC), (ii) du protocole de Kyoto, du protocole de Nagoya et (iii) d'autres accords multilatéraux sur la lutte contre les changements climatiques.

En dehors de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), ces mesures sont contenues dans les documents suivants :

- la stratégie nationale du développement durable 2016-2025 ;
- le plan de convergence de la COMIFAC 2015-2025 ;
- la stratégie nationale REDD+ ;
- la stratégie et le plan d'action national sur la gestion intégrée des mangroves ;
- le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE).

En 2014, des scientifiques ont découvert les tourbières tropicales dans le Bassin du Congo entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo. Lesquelles tourbières, les plus importantes au monde, s'étendent sur une superficie de 145 500 km² et disposent d'un potentiel de séquestration de 30 milliards de tonnes de carbone. En vue d'une gestion durable de ces tourbières qui nécessite d'importants financements, le Gouvernement Congolais déploie des efforts croissants pour susciter la contribution de plusieurs partenaires financiers. C'est notamment dans ce cadre que la République du Congo et la RDC ont organisé la troisième réunion de l'Initiative mondiale des tourbières à Brazzaville en mars 2018.

¹³ www.fondsbleubassincongo.org

Outre les tourbières, le Congo possède des mangroves localisées dans sa zone côtière. Ces mangroves constituent un autre écosystème à haute teneur en carbone. Cet écosystème particulier mérite une attention soutenue de la communauté internationale face à la menace écologique que représente leur disparition. Depuis 1980, sur les mangroves, le Congo a perdu 3,6 millions d'hectares, soit une perte de 20% de la superficie totale. Il convient cependant de noter que grâce au financement du projet « Gestion intégrée des mangroves et zones humides associées, et des écosystèmes forestiers côtiers de la République du Congo » par les partenaires stratégiques comme le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), la République du Congo a élaboré une stratégie nationale pour la préservation des mangroves, un projet d'observatoire côtier sur l'état des mangroves, et s'est doté d'un plan de suivi de la biodiversité, entre autres.

Par ailleurs, le Congo a lancé en juin 2018, le projet « Changements climatiques portant sur la troisième communication nationale et le premier rapport biennal actualisé ». Ce projet permettra au pays, sur une base participative, de parvenir, entre autres, à obtenir une compréhension globale des préoccupations liées aux changements climatiques dans le contexte des priorités nationales de développement ; catégoriser les principales sources d'émissions et d'absorptions des Gaz à effet de serre (GES) ; mettre à jour l'inventaire national des GES avec 2010 comme année de référence ; mettre à jour les informations sur la vulnérabilité du pays aux effets néfastes des changements climatiques ; élaborer un programme et une stratégie contenant des mesures pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques ; élaborer un plan et une stratégie pour la mise en œuvre des activités liées à l'intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans les politiques sociales, économiques et environnementales du pays ; identifier les contraintes, lacunes et besoins connexes (financiers, techniques et de capacité).

Le Congo fait partie des pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe. Cependant, le cadre institutionnel de l'action humanitaire n'a pas correctement été défini. Au lieu d'un cadre législatif, juridique et organisationnel unique, il existe plusieurs lois et textes d'application sectoriels impliquant les responsabilités d'un ou de plusieurs ministères.

De manière agrégée, le nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 habitants a augmenté de 14,3%, passant de 106 461 entre 2016 à 121 732 en 2017.

Pour minimiser le nombre de personnes victimes de catastrophes, outre la stratégie nationale de prévention et de réduction des risques de catastrophes, le Gouvernement a par ailleurs signé un protocole d'accord avec le HCR sur l'instauration d'un mécanisme humanitaire. Cet accord est un cadre institutionnel qui permettra au Congo de réduire les risques inhérents aux catastrophes, tels que la mortalité, le nombre de personnes touchées, les pertes économiques ou autres dommages causés par les sinistres. Ce protocole permettra aussi de déterminer le nombre de départements et collectivités locales possédant un plan de contingence et d'opération pour la gestion des situations humanitaires.

S'agissant de l'existence d'un plan visant à assurer l'aptitude d'un Etat à s'adapter aux changements climatiques (indicateur 13.2.1), le Congo a défini une série de mesures concrètes y relatives, à savoir :

- **la protection des populations** : à travers une approche préventive de la gestion des risques (approche décrite dans la stratégie nationale de prévention et de réduction des risques de catastrophes), notamment dans les zones les plus menacées, qui s'appuie sur un système d'observation et de recherche pour mieux appréhender les risques climatiques actuels et à venir.
- **la protection du patrimoine naturel, de la biodiversité, des forêts et des ressources halieutiques**, à travers une approche d'adaptation ancrée dans la protection des écosystèmes. Le Gouvernement congolais a créé à ce jour dix-sept (17) aires protégées couvrant une superficie de 4.350.418 hectares, soit 13,2% du territoire national. Elles seront complétées par l'aire protégée d'Ogoué-Lekety.
- **la protection des systèmes productifs sensibles au changement climatique, comme l'agriculture**. A travers, entre autres, la stratégie national du développement durable, le ProNar, REDD+, le Congo s'engage à restaurer les écosystèmes et à renforcer leur résilience, à lutter contre la dégradation des sols et des forêts, et à prévenir les inondations.
- **la protection des systèmes des infrastructures à fort risque**. La ressource en eau étant l'un des facteurs limitant du développement de l'agriculture de la République du Congo, la stratégie sectorielle préconise l'éducation, la formation, la recherche scientifique, l'innovation, la protection contre la pollution et la sensibilisation autour de ces thématiques.
- **la protection du patrimoine immatériel de la République du Congo à travers des actions d'éducation et de sensibilisations, ainsi que des efforts de conservation des bonnes pratiques ancestrales dans les secteurs hautement vulnérables**, comme l'eau, l'électricité, l'agriculture, la biodiversité. Il convient également de mettre en œuvre une protection des innovations et de la propriété intellectuelle.
- **le transfert des technologies climatiques adapté aux priorités nationales de développement**.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Entre 2018 et 2022, les cibles de l'ODD 13 sont prises en compte dans les programmes ci-dessous :

Programme relatif à l'action humanitaire : il s'agit de la prévention et de la gestion des catastrophes et des crises humanitaires ;

Programme de renforcement des capacités en matière de développement durable. Ce programme concerne : (i) renouvellement des équipements ; (ii) l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable ; (iii) l'appui à la mise en œuvre des mécanismes de développement durable ; et (iv) l'actualisation et l'harmonisation des principaux textes juridiques en matière d'environnement afin qu'ils forment un ensemble cohérent qui couvrirait tous les domaines de l'environnement ;

Programme de renforcement des capacités environnementales, il porte sur : (i) l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de prévention et d'atténuation de l'érosion hydrique dans les principales villes du Congo ;(ii) l'élaboration de la Stratégie nationale en matière d'éducation environnementale ; (iii) l'édition des supports sur l'environnement ; et (iv) la collecte des données sur l'environnement ;

Programme de renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'économie forestière. La mise en œuvre de ce programme permettra le renforcement de la gouvernance et l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du secteur ;

Programme de développement de l'économie forestière. Les principales stratégies de ce programmes consistent à : (i) renforcer les infrastructures industrielles et logistiques de la filière bois et l'appui au secteur privé; (ii) appuyer le développement des PME/PMI dans la filière commerciale des bois artisanaux et les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ; (iii) renforcer la concertation public/privé ; (iv) aménager et valoriser les aires protégées ; (v) aménager les forêts de production et valoriser des produits forestiers ; (vi) poursuivre l'aménagement des concessions forestières et le développement des plantations forestières et agroforesterie.

Programme réduction des émissions des gaz à effet de serre. Ce programme permettra la poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissement de la stratégie nationale REDD + portant notamment sur : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) la gestion durable des forêts ; (iii) la rationalisation de la filière bois-énergie ; et (iv) le développement d'un secteur minier vert.

Les indicateurs de l'ODD 13 sont présentés dans le tableau 15 suivant :

Tableau 15 : Indicateurs de l'ODD 13

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
13.1	13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe		1	1	1	1	
	13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	Ministères en charge de l'action humanitaire et de l'environnement			106 461	121 732	
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)	Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)		1	1	1	1	

ODD15.Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Etat des lieux

L'ODD 15 vise à assurer la conservation, la restauration, et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et arrêter la dégradation des terres et la densification.

Au Congo, les forêts s'étendent sur 22,4 millions d'hectares. Elles représentent 69% de la surface émergée totale (indicateur 15.1.1) et 65 % de la superficie du pays (indicateur 15.2.1). Les superficies intactes sont évaluées à 550.000 hectares dans le sud et 10 millions d'hectares dans le Nord. Les forêts du Nord Congo couvrent à elles seules 17,3 millions d'hectares alors que celles du Sud sont dégradées et ne couvrent que 5 millions d'hectares. Les forêts du Nord comprennent 6,8 millions d'hectares de formations forestières inondées. Outre les forêts denses, il existe d'importantes superficies de forêts mésophiles dans le centre du pays où elles constituent souvent une mosaïque avec les savanes.

En ce qui concerne la gestion durable des forêts, la superficie des forêts plantées s'étend sur 130 000 hectares en 2016. Celle des forêts aménagées est, quant à elle, de 10 177 000 hectares¹⁴. Néanmoins, les travaux conduits par la CN-REDD et le CNIAF en 2015 en matière de quantification du changement d'occupation des terres indiquent une perte moyenne annuelle de 12 113 hectares de forêts, soit un taux moyen de perte annuelle de 0,052%. Les travaux réalisés par le CNIAF en 2015 dans les laboratoires de l'Université de Maryland aux Etats-Unis, indiquent des valeurs beaucoup plus importantes de l'ordre de 30 000 hectares par an. Ce taux national de déforestation est faible, faisant de la République du Congo un des derniers pays au monde possédant aujourd'hui un patrimoine forestier notable et majoritairement intact.

Toutefois, si le développement socio-économique engagé dans le cadre de l'émergence de l'économie nationale n'intègre pas les principes du développement durable prônés notamment par le mécanisme REDD+, ce taux va sans nul doute connaître une accélération, dans le contexte de la mondialisation économique, propice à l'expansion des secteurs de l'agro-industrie, de la bioénergie et des industries extractives (secteur minier) au détriment des forêts naturelles. Le développement des infrastructures routières et urbaines constituera également un facteur favorable à cette accélération de la déforestation future¹⁵.

L'indicateur 15.1.2 « Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) » est rapproché par « proportion de la surface nationale occupée par des aires protégées ».

¹⁴ A ce jour (2019), le Congo dispose de 19 concessions forestières aménagées, 9 concessions forestières en cours d'aménagement et 33 concessions forestières non aménagées (source CNIAF).

¹⁵ Stratégie nationale REDD+ de la république du Congo

Grâce à l'appui de la communauté internationale, le Congo compte un total de dix-sept (17) aires protégées, d'une superficie d'environ 4 350 418 hectares, soit 13,2% du territoire national. Ces aires protégées incluent une bonne diversité des écosystèmes forestiers du nord, y compris des forêts marécageuses et inondables mais elles sont moins représentatives de la variabilité de ceux du sud du pays, en particulier les forêts du massif du Chaillu. Les écosystèmes de savanes y sont aussi partiellement représentés.

L'indicateur 15.3.1 « Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées » n'est pas renseigné, faute de statistiques disponibles.

A ce jour, trois sites pour la biodiversité des montagnes couvertes par des aires protégées sont répertoriés. Il s'agit de Dimonika, de Conkouati et de Tsoulou. Tous ces sites sont dans le Massif du Mayombe.

L'indice de la liste rouge est de 0,98 en 2017. Cet indice proche de 1 montre les résultats très appréciables des efforts entrepris par le Congo pour la protection et la conservation des espèces végétales et animales menacées.

Au total, en plus de la stratégie nationale du développement durable, du plan de convergence de la COMIFAC 2015-2025, de la Stratégie nationale REDD+, de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), la Commission Climatique du Bassin du Congo et son instrument financier le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et du PNAE, le Congo a mis en place une politique forestière encadrée par le Programme d'Action Forestier National (PAFN) et le Projet d'Action pour la Valorisation des Aires Protégées (PAVAP).

En ce qui concerne les aires protégées, le Parlement a voté la loi 16/2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier du Congo, modifié par la loi 14/2009 du 30 décembre 2009. Ce texte est pourvu de plusieurs articles relatifs au plan d'aménagement, qui décrit les potentialités et l'état des ressources et définit les activités à réaliser. Il s'agit notamment des actions de conservation, du traçage des pistes et des infrastructures d'accueil, des programmes de recherche, des modalités de participation des populations riveraines et des activités alternatives, et des limites de la zone tampon ou périphérique.

En matière de lutte contre le braconnage, il est élaboré plusieurs textes, dont le Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF) et l'arrêté 6075/MDDEFE/CAB du 9 avril 2011. Cette dernière détermine la liste des espèces intégralement et partiellement protégées. Les conditions dans lesquelles ces espèces sont soumises au régime de chasse sont déterminées par les articles 24, 25 et 26 de la loi 37/2008 du 28 novembre 2008 sur la Faune et les Aires protégées. Le plan d'action national de gestion intégrée de la viande de brousse est également à signaler.

En termes de reboisement, grâce au Programme National d'Afforestation et de Reboisement (ProNAR) la superficie de forêts plantées est passée de 72 625 hectares en 2011 à 130 000 hectares en 2016, soit un taux de croissance de 79% environ. Ce planning reste cependant en deçà de la cible de 130 000 hectares escomptée en 2016. Les progrès sont toutefois plus notoires en termes d'aménagement des forêts. En particulier, la superficie de forêt aménagée qui a plus que doublé. Elle passe de 3,5 millions d'hectares en 2011 à 10,17

millions hectares en 2016. Cette politique de boisement / reboisement est soutenue par la loi sur l'environnement.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Entre 2018 et 2022, plusieurs programmes seront mis en œuvre pour faciliter l'atteinte des cibles de l'ODD 15. Il s'agit de :

Programme réduction des émissions des gaz à effet de serre. Ce programme permettra entre autres la poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissement de la stratégie nationale REDD + portant sur (i) : l'amélioration de la gouvernance ; (ii) : la gestion durable des forêts ; (iii) : l'amélioration des systèmes agricoles ; et (iv) la rationalisation de la filière bois-énergie.

Programme de renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'économie forestière. La mise en œuvre de ce programme permettra le renforcement de la gouvernance et l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du secteur ;

Programme de développement de l'économie forestière. Les principales stratégies de ce programmes consistent à : (i) renforcer les infrastructures industrielles et logistiques de la filière bois et l'appui au secteur privé; (ii) appuyer le développement des PME/PMI dans la filière commerciale des bois artisanaux et les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ; (iii) renforcer la concertation public/privé ; (iv) aménager et valoriser les aires protégées ; (v) aménager les forêts de production et valoriser des produits forestiers ; (vi) poursuivre l'aménagement des concessions forestières et le développement des plantations forestières et agroforesterie.

Les indicateurs de l'ODD 15 sont mis en évidence dans le tableau 16 ci-après :

Tableau 16 : Indicateurs de l'ODD 15

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
15.1	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	CNIAF		69	69		
	15.1.2 Proportion des sites importants pour labiodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)	Proportion de la surface nationale occupée par des aires protégées	Ministère économie forestière	13,2	13,2	13,2	13,2	
15.2	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts	Proportion des terres couvertes par la forêt	PNUD		65,4			
15.3	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées	Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées						
15.4	15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes couvertes par des aires protégées	Sites importants pour la biodiversité des montagnes couvertes par des aires protégées	Direction Générale de l'Agence Congolaise de Faune et des Aires Protégées (DGACFAP)	Massif du Mayombe (Dimonika, Conkouati et la Tsoulou)				
	15.4.2 Indice du couvert végétal des montagnes	Indice du couvert végétal des montagnes						
15.5	15.5.1 Indice de la Liste rouge	Indice de la Liste rouge	PNUD				0,9839	>0,9

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
15.7	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages	Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages						
15.9	15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020	Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020						

ODD16. Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Etat des lieux

L'ODD 16 porte sur trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'Etat de droit, de la qualité des institutions, et de paix. Il envisage donc des sociétés pacifiques et inclusives basées sur le respect des droits de l'homme, les règles du droit, une bonne gouvernance à tous les niveaux, et des institutions transparentes, efficaces et responsables. La bonne gouvernance est ainsi le pilier de cet objectif de développement durable.

La gouvernance constitue le principal déterminant des progrès dans tous les autres piliers du développement. Une gouvernance renforcée dans tous les domaines – politique, juridique, administratif et économique – est indispensable à l'amélioration du climat des affaires, la réforme du secteur public, la qualité de la gestion économique et financière, la qualité des politiques, des investissements, des services publics, etc. Elle est surtout primordiale pour le développement des valeurs favorables au développement économique, notamment la diligence et la redevabilité des acteurs publics, et l'efficacité des interventions publiques. C'est pour cela que pour consolider la capacité du Congo à atteindre les différentes cibles des ODD, singulièrement de l'ODD 16, la question du renforcement de la gouvernance fait l'objet d'une attention accrue dans la mise en œuvre du PND 2018-2022.

Réduction de toutes les formes de violences et des taux de mortalité

L'accroissement non maîtrisé des flux migratoires a impacté fortement le dispositif de sécurité aux frontières dont la perméabilité reste jusqu'à présent source de plusieurs fléaux, notamment l'urbanisation non maîtrisée, la pauvreté, le grand banditisme, le trafic des stupéfiants. Tous ces fléaux sont de nature à déstabiliser la sécurité intérieure du Congo et des Etats de la sous-région.

Au regard de toutes ces évolutions, l'outil sécuritaire national a dû être adapté à la menace. Ainsi, pour prévenir leurs répercussions sur la gestion de la sécurité et de la sûreté nationale, un accroissement des moyens humains, financiers et de moyens techniques modernes d'intervention ont été mobilisés pour permettre d'optimiser les résultats.

En 2014, le nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants chez les hommes est de 56. Ce nombre a baissé à 32 en 2015, à 19 en 2016 avant de remonter à 36 en 2017.

La proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents s'est établie à 0,012% en 2014. En 2015 et 2016, elle a été respectivement de 0,017% et 0,019%.

Notons aussi que 83% des enfants de 1-14 ans sont victimes de formes violentes de discipline dans les ménages.

L'indicateur 16.1.4 « proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques » est rapproché au « nombre de policiers pour 1000 habitants ». Cette proportion est restée à 4 en 2014 et 2015. Dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2022, le Gouvernement entend porter ce ratio à 6 policiers pour 1000 habitants en 2022.

Promotion de l'Etat de droit

Le niveau de perception de l'Etat de droit au Congo a connu un recul. En 2017, ce niveau était de 1,3 contre 1,2 en 2016, soit un taux de régression de 8% malgré les efforts fournis par le Gouvernement, notamment l'adoption et la vulgarisation des textes portant sur le respect des droits de l'homme. Le Congo s'est également approprié des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et a mis en place une Direction Générale des Droits Humains et des Libertés Fondamentales au sein du ministère en charge de la justice. A cet effet, ledit ministère s'engage actuellement à pérenniser les acquis sur l'état de droit et à faire évoluer la perception de ce concept au Congo.

S'agissant de l'accès à la justice, il faut noter que la carte judiciaire du Congo accuse encore quelques faiblesses, en ce sens que le ratio nombre d'habitant par tribunal de grande instance, tribunal d'instance et cours d'appel est d'un tribunal pour 102 414 habitants. Depuis l'année 2017 des efforts sont engagés pour développer et équiper le pays en infrastructures de justice. A cet effet, pour rapprocher la justice des justiciables, le Parlement congolais a adopté le 11 août 2017 dix (10) projets de loi organique portant création des tribunaux d'instance dans certaines localités du pays. Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à réformer certaines dispositions de certains textes et codes juridique et judiciaire pour s'adapter aux évolutions des institutions nationales et internationales et partant, contribuer à la modernisation de la justice.

Concernant les conditions de détention des prisonniers, depuis le deuxième trimestre de l'année 2017, le code pénitentiaire qui constitue le fondement juridique de l'action pénitentiaire au Congo a été adopté. Par ailleurs, en ce qui concerne le développement et l'équipement des infrastructures des maisons d'arrêt, on note la réhabilitation de neuf (9) maisons d'arrêt, la construction et l'équipement à Brazzaville d'un centre de réinsertion sociale. En dépit de cette amélioration, force est de constater un surpeuplement des prisons par rapport au seuil acceptable de 4 détenus par cellule que projette le PND 2018-2022. En effet, partant d'un échantillon de cinq maisons d'arrêts, on constate que la maison d'arrêt de Brazzaville a en moyenne 42 détenus par cellule, celle de Pointe-Noire 12, de Dolisie 11, d'Owando 7 et de Ouesso 21.

La proportion de la population carcérale en instance de jugement est de 75% en 2015, 84,1% en 2016 et 80% en 2017.

Réduction des flux financiers illicites

Il n'existe pas de données sur les flux financiers illicites entrants et sortants en République du Congo. Toutefois, des efforts sont menés par le ministère en charge des finances en collaboration avec l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF), COBAC, les banques et les sociétés de transferts de fonds notamment, pour évaluer le niveau de ces flux financiers illicites, qui sont hautement préjudiciables à l'économie nationale.

La proportion des armes légères et de petit calibre saisies qui sont enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux (indicateur 16.4.2) s'est établie à 9 en 2014, ensuite à 14 en 2015 et enfin à 12 en 2016.

Réduction de la corruption et la pratique des pot- de- vin

La corruption est un phénomène qui gangrène la République du Congo et touche pratiquement tous les secteurs. Le Gouvernement s'efforce de réduire ce phénomène avec notamment la mise en place de la commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude et l'observatoire anti-corruption.

Selon l'ONG Transparency international, l'indice de perception de la corruption au Congo s'est fortement dégradé en 2018 par rapport à son niveau de 2012. En effet, de 26 points en 2012, il a chuté à 19 en 2018. Pour rappel, la note maximale est fixée à cent (100).

La faiblesse du système judiciaire constitue l'un des obstacles dans la lutte contre la corruption au Congo.

Mise en place des institutions efficaces, responsables et transparentes

Des deux indicateurs retenus pour cette cible, seul l'indicateur 16.6.1 « Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) » est renseigné. Les dépenses publiques primaires en proportion du PIB se sont accrues de 2014 à 2017. De 36,7% en 2014, elles se sont élevées à 37,4% en 2015 et à 43,8% en 2017.

Garantie d'une identité juridique par l'enregistrement des naissances

La République du Congo a réalisé des progrès importants dans l'enregistrement des enfants à la naissance. En effet, en 2015, un peu plus de 9 enfants sur 10 (96 %) ont été enregistrés à l'état civil. De gros efforts restent à faire, particulièrement dans les départements de la Likouala et du Pool. La likouala souffre de plusieurs maux qui entravent le processus d'enregistrement des naissances à l'état civil, tels que la rupture quasi permanente des outils (registres aux fins de déclaration tardive et autres) dans les structures de l'état civil et des parquets et l'éloignement de ces structures par rapport au lieu d'habitation des populations vulnérables (autochtones, réfugiés et locales). Le délai légal d'un mois constitue aussi une difficulté au regard des maux décrits ci-dessus. S'agissant du Pool, il convient de rappeler que

ce département a connu des troubles entre 2016 et 2018. Au cours de cette période, des centres d'état civil ont été détruits et près de 70%¹⁶ de la population est actuellement dépourvue de document d'état civil.

Garantie de l'accès public à l'information et protection des libertés fondamentales

La constitution, non discriminatoire, de la République du Congo garantit l'accès de tous à l'information : télévision, radio, journal/magazine ou internet.

La télévision et la radio sont les médias les plus fréquemment suivis, aussi bien par les femmes de 15 ans (68%) et de 49 ans (30%), que par les hommes du même groupe d'âges (76% pour les 15 ans et 58% pour les 49 ans)¹⁷. Globalement, à peine 9% des femmes et 20% des hommes de 15-49 ans lisent un journal/magazine, écoutent la radio ou regardent la télévision au moins une fois par semaine. En milieu urbain, 11% des femmes et 23% des hommes ont accès aux trois types de media. En milieu rural ces pourcentages déclinent respectivement à 4% et 9%¹⁸.

Les indicateurs non renseignés n'ont pas encore été pris en compte dans le système de suivi des politiques publiques. Leur intégration dans les enquêtes de l'INS et de celles des ministères sectoriels directement impliqués est en cours de réalisation.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Pour atteindre les cibles de l'ODD 16, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre plusieurs programmes.

Dans le domaine de la justice, il est question de :

Programme développement des infrastructures et des équipements de justice. Spécifiquement, ce programme porte sur : la gestion des infrastructures ; la construction et réhabilitation des tribunaux ; la construction et réhabilitation des cours ; la dotation de l'appareil judiciaire en équipements de travail plus moderne, plus performant et plus efficace sur l'ensemble du territoire et l'informatisation des services de greffe.

Programme développement des infrastructures et des équipements des maisons d'arrêt. Il s'agit de : (i) la construction des centres pénitentiaires ; (ii) la réhabilitation des centres pénitentiaires ; (iii) l'acquisition des équipements des centres pénitentiaires ; (iv) l'amélioration de la qualité des services dans les prisons surtout des conditions d'hygiène et l'installation des sanitaires ; et (v) la formation du personnel gérant les établissements pénitentiaires.

Programme gestion de la réforme juridique et judiciaire. Il concerne : la prise de textes d'application sur les lois existantes ; faire respecter les lois et les règlements par tous les citoyens, à tous les niveaux de la société en faisant sortir le Congo des pays mal classés au

¹⁶ UNICEF Congo

¹⁷ Source Convention Relative aux Droits de l'Enfant (CDE)

¹⁸ INS-MICS 2014-2015

rang mondial ; l'éradication de la corruption, de la fraude et de l'impunité sous toutes ses formes tant dans les administrations publiques que privées; accélérer le traitement des dossiers ; réexaminer l'ensemble des textes en vigueur à ce jour en République du Congo puis d'apporter des améliorations en tenant compte des évolutions observées dans la société.

Programme lié au renforcement de la promotion de la qualité des droits humains. Il intègre : le renforcement de la protection légale de l'enfant ; la vulgarisation et application de la loi sur les populations autochtones.

Dans le domaine de la sécurité intérieure, il s'agit de :

Programme développement des ressources humaines de la police. Il s'agit du recrutement de 1000 policiers par an, de la formation et des salaires des personnels de police.

Programme développement des équipements et des infrastructures de la police. Un effort d'acquisition des équipements sera réalisé afin de renforcer les capacités opérationnelles de l'outil sécuritaire. S'agissant des infrastructures, l'accent sera mis sur la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation en cours.

Programme renforcement de la planification stratégique. Il porte sur l'amélioration de l'administration de la police à travers l'élaboration des textes administratifs et réglementaires sur la passation des marchés spéciaux, le régime dérogatoire de mise à disposition des fonds d'alimentation, de formation, d'entraînement, de manœuvres et de soutien logistique.

Programme politique transversale de la gouvernance. L'exigence de la montée en puissance des services de police exige l'adaptation des services aux nouvelles évolutions de l'environnement sécuritaire international. Un accent sera mis sur la dynamisation de la coopération bilatérale et multilatérale.

Le tableau 16 ci-dessous présente la situation des indicateurs de l'ODD 17 de 2014 à 2015.

Tableau 17 : Indicateurs de l'ODD 16

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
16.1	16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, chez les hommes	Ministère intérieur ¹⁹	56	32	19	36	4
		Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, chez les femmes						
		Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par âge						
	16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause)	Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause)						
	16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	Ministère intérieur	0,012	0,017	0,06	0,04	<0,01
16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques	Nombre de policiers pour 1000 habitants	PND 2018-2022	4	4			8	

¹⁹ Ces données ne concernent que la Direction Générale de la Police.

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
16.2	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtime nt corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtime nt corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent						
	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation						
	16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans						
16.3	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus						
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	DGAP	75,5	79,5	84,1	80,0	39,75

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
16.4	16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)	Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)						
	16.4.2 Proportion des armes légères et de petit calibre saisies qui sont enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux	Proportion des armes légères et de petit calibre saisies qui sont enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux	Ministère intérieur	9	14	34	39	
16.5	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	Indice de perception de la corruption de Transparency International	Transparency International (indice de perception de la corruption)	23	23			56
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	Indice de perception de la corruption de Transparency International	Transparency International (indice de perception de la corruption)	23	23			56
16.6	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	CTCMB/DGPD	36,7	37,4	42,7	43,8	
	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été						

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
	services publics a été satisfaisante	satisfaisante						
16.7	16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale						
	16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population	16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population						
16.8	16.8.1 Proportion de la participation et des droits de vote des pays en développement dans les organisations internationales	Proportion de la participation et des droits de vote des pays en développement dans les organisations internationales						
16.9	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	INS-MICS 2014-2015		96			100

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
16.10	16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents	16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents						
	16.10.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information	Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information		1	1	1	1	

ODD17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Etat des lieux

L'ODD 17 vise à renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Suite à la crise économique que traverse la République, le pays s'est vu fortement s'éroder sa capacité à financer de manière optimale son développement. A titre d'illustration, pour le financement du PND 2018-2022 dont le coût est estimé à 15 693,687 milliards FCFA, la capacité de financement de l'Etat se limite à 5 795 milliards FCFA, soit un gap de 9 898 milliards FCFA qui devra être couvert par des apports extérieurs. D'où la nécessité des partenariats stratégiques bilatéraux et multilatéraux pour l'accompagner dans la réalisation des programmes du PND, et par conséquent celle des engagements pris dans le cadre des objectifs du développement durable.

L'indicateur 17.18.1 « Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle » n'est pas renseigné. Cependant, l'Institut National de la Statistique a procédé au recensement de tous les indicateurs du développement durable, y compris ceux des ODD, en vue de rendre disponible les données inhérentes à l'indicateur 17.18.1. La disponibilité de telles données contribuera à renforcer l'efficacité des interventions du Gouvernement en matière de développement durable.

Pour l'indicateur 17.18.2., il convient de souligner que la Loi N°36-2018 du 5 octobre 2018 fixant les règles relatives à l'élaboration, à la production et à la diffusion des statistiques officielles, pose les bases d'un outil statistique robuste, moderne et capable de répondre aux exigences des normes internationales. Elle met ainsi l'accent sur plusieurs points, dont : (i) l'harmonisation de la production statistique avec les normes internationales ; (ii) l'obligation d'immatriculation des agents économiques ; (iii) l'obligation de réponse aux questionnaires statistiques, (iv) les missions du système statistique national ; et (v) la nature et montant des pénalités qui s'appliquent à toute personne ou entité ne respectant pas les dispositions de cette loi. Par ailleurs, un projet de loi est en cours d'adoption en vue d'arrimer le cadre stratégique national aux évolutions internationales en la matière, notamment les nouveaux standards internationaux et la charte africaine de la statistique, ratifiée par le Congo en 2013. En appui à cette nouvelle loi, le Gouvernement s'est engagé à doter le pays d'une stratégie nationale de développement de la statistique à court terme. À cet effet, il s'est employé à renforcer les capacités de l'INS en vue de la production des données statistiques actualisées et fiables.

Bien qu'insuffisantes, les allocations consacrées au renforcement des capacités statistiques du Congo sont allées crescendo à partir de 2014. Elles se sont élevées à 3,1 millions USD en 2014, à 4,7 millions USD en 2015 et à 27,27 millions USD en 2018.

Outre le renforcement des capacités statistiques, plusieurs défis sont identifiés pour la production, le traitement et la diffusion des statistiques, au nombre desquels figurent: (i) le financement des principales enquêtes telles que le RGPH, le RGEC, ECOM, EDS et autres ; (ii) le respect des périodicités de la réalisation des enquêtes ; (iii) la validation de la stratégie nationale de développement de la statistique ; (iv) l'équipement de l'INS et des sectoriels en matériels techniques nécessaires à la collecte, au traitement et à la production des données ; et (v) le renforcement de la collaboration entre l'INS et les services statistiques des ministères sectoriels.

Programmes/Actions prévu(e)s par le PND 2018-2022

Les cibles et indicateurs de l'ODD 17 seront atteints grâce à la mise en œuvre du programme développement de la production statistique. Ce programme traite de toutes les activités qui concourent à la définition d'un cadre propice et de sa mise en œuvre pour la production et la vulgarisation des statistiques de qualité capables de guider la prise de décision des autorités en matière de politique de développement.

La concertation avec les PTF et les autres bailleurs est une étape importante pour l'amélioration de la production statistique. En effet, il est nécessaire de préciser les engagements projetés par les partenaires en fonction des programmes pour avoir un arbitrage cohérent et réaliste de leur contribution. Un cadre institutionnel de dialogue avec les PTF sera finalisé pour définir leurs priorités d'engagement, les modalités et critères de décaissement.

Les statistiques nationales doivent répondre aux besoins des utilisateurs et autres parties prenantes. Elles doivent être produites sous une forme aussi détaillée que possible en respectant les caractéristiques de fiabilité, de cohérence, et d'actualité des données.

Par conséquent, un programme de renforcement des capacités des producteurs de statistiques de tout le système statistique national (INS, DGPD, DEP ministérielles, BEAC et certaines directions générales spécialisées pour le traitement et l'exploitation des données statistiques) est réalisé pour la production et la diffusion des données statistiques répondant aux normes et standards internationaux communément reconnus.

Par ailleurs, un programme de renforcement des capacités en matériel et finances est en cours pour l'amélioration de l'archivage numérique.

La coordination au sein du système statistique national (SSN) étant essentielle dans la production statistique, il est mené des actions en vue d'harmoniser les méthodes de production et d'éviter des sous-systèmes statistiques cloisonnés et divergents. A titre de rappel, la coordination du SSN en République du Congo est assurée par l'INS.

Les indicateurs de l'ODD 17, entre 2014 et 2015, sont présentés dans le tableau 18 suivant :

Tableau 18 : Indicateurs de l'ODD 17

Cibles	Indicateurs sources	Indicateurs nationaux	Sources	2014	2015	2016	2017	Cibles 2030 par rapport à 2015
17.18	17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle						
	17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle	Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle		1	1	1	1	
	17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement	Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement		1	1	1	1	
17.19	17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Ministères en charge du Plan et des Finances	3 163 636	4 700 000	9 000 000	13 112 862	27 272 727

6. Moyens de mise en œuvre

La mise en œuvre des ODD ayant fortuitement coïncidé avec la deuxième génération du plan quinquennal de développement, le PND 2018-2022, les réflexions menées autour du financement de cet ambitieux programme ont conduit au choix stratégique d'intégrer, sur la période 2018-2022, le coût de la mise en œuvre des ODD dans celui du PND.

Mobilisation des ressources internes

Les stratégies de mobilisation des ressources internes, pour le financement des ODD, seront axées sur les performances des services d'assiette et de recouvrement, l'accroissement de certains impôts et taxes jusque-là négligés, le renforcement de la gouvernance des services de régies, ainsi que la promotion des services d'analyses des risques et de lutte contre la fraude. Les efforts porteront à la fois sur la fiscalité de porte que sur la fiscalité intérieure.

Outre la fiscalité de porte et la fiscalité intérieure, des efforts vont également être déployés au niveau du secteur pétrolier et minier pour accroître la mobilisation des recettes publiques dans ces secteurs. A cet effet, les actions du Gouvernement porteront, notamment sur : (i) le renforcement de la gestion transparente des revenus ; (ii) la certification par un cabinet indépendant des recettes pétrolières transférées ; (iii) le renforcement des audits des coûts pétroliers conformément à l'application des Contrats de Partage de Production (CPP) et (iv) la mise en place d'un système pour l'interdiction des paiements des produits de vente de cargaison.

Dans cette perspective de financement de la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement table également sur une mobilisation plus accrue des revenus de portefeuille.

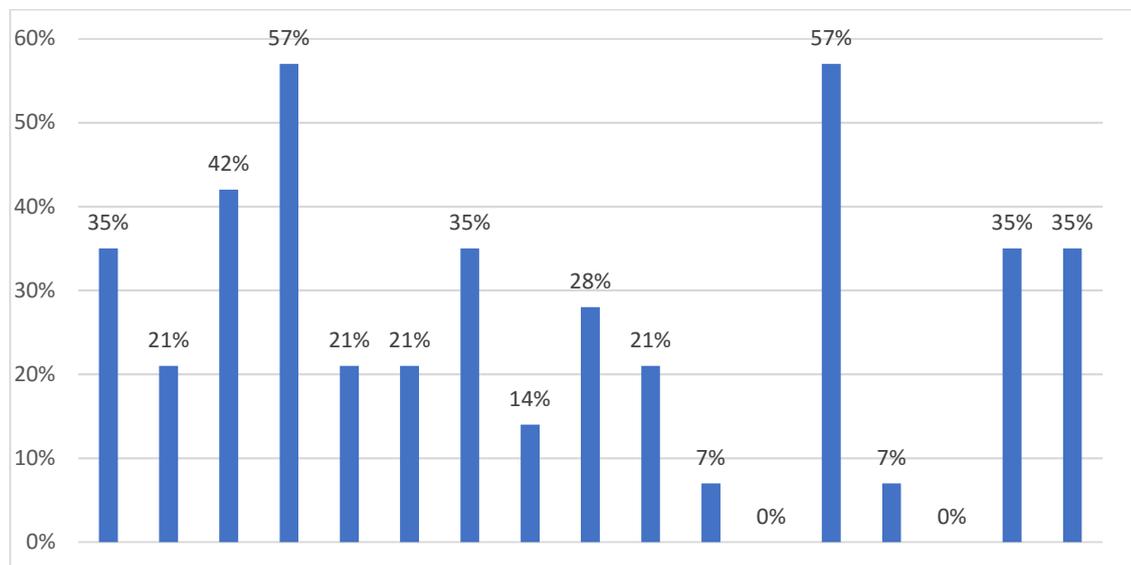
Apport des partenaires techniques et financiers

La République du Congo, pays à revenu intermédiaire, est particulièrement caractérisée par une économie très peu diversifiée, des exportations et des recettes budgétaires encore largement soutenues par les matières premières (particulièrement le pétrole), et une faible marge de progression des recettes fiscale (en grande partie à cause du ralentissement économique provoquée par la crise du secteur pétrolier). Ces faits soulignent à quel point elle peut être tributaire des financements extérieurs pour mener à bien le Programme 2030. La dépendance du Congo aux ressources externes est corroborée par le comité de cadrage macroéconomique et budgétaire, qui évalue à 9 898 milliards FCFA le besoin de financement externe pour la mise en œuvre de son PND 2018-2022/ODD, soit 62,7% du coût global de ce plan.

Le financement des ODD représente donc un défi majeur qui nécessite pour le Congo des stratégies originales et audacieuses susceptibles de permettre de recueillir des Fonds.

Le graphique 1 ci-après présente le niveau de concentration des PTF par ODD

Figure 4 : Niveau de concentration des PTF par ODD



Source : Coordination du SNU. Eléments mis à jour en février 2019

Dans le cadre de cette cartographie, quatorze (14) Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont renseigné les données sur le financement de leurs projets en République du Congo. Cette cartographie des PTF a permis d'identifier les ODD où les partenaires sont fortement concentrés et qui requiert un niveau de concertation important. Elle permet également de déceler les ODD, bien qu'importants pour le Congo mais peu couverts par les partenaires et qui nécessitent davantage d'investissements.

Les projets financés par les partenaires touchent la quasi-totalité des ODD au Congo à l'exception des ODD 12 et 15. On note une forte présence des PTF dans les ODD 4 et 13 (plus de la moitié des PTF intervenant au Congo et qui ont fait parvenir leurs données sont présents) et dans une moindre mesure les ODD 3, 1, 7, 16 et 17. En somme, on note une forte concentration des PTF dans le domaine de l'éducation et de l'environnement et de manière plus relative dans la santé, la lutte contre la pauvreté, l'énergie, la paix et le partenariat pour le développement.

La mise en œuvre des ODD 2, 5, 6,8 et 10 notamment requiert plus d'attention.

Il convient de noter qu'une stratégie optimale de mobilisation de ressources externes pour le financement du PND /ODD, qui s'appuie notamment sur la boîte à outil financière de l'AFD et du PNUD, est en cours d'élaboration en République du Congo.

Dans le tableau suivant, sont regroupées les solutions de financement proposées par cette étude de l'AFD et du PNUD :

Tableau 19 : Boite à outils financière pour le financement des ODD

Obligations	Prêts et garanties	Recettes publiques	Assurance	Fonds	Subventions
Obligations souveraines émises sur les marchés internationaux et nationaux	Prêts, dont : Les banques bilatérales et multilatérales de développement (BMD)	Impôts et taxes, dont : Impôts sur le revenu	Assurance basée sur un indice climatique Fonds verticaux, dont : Alliance GAV	Fonds verticaux, dont : Alliance GAVI	Aide publique au développement (APD)
Obligations diaspora	Autres apports du secteur public (AASP)	Taxe sur la valeur ajoutée/consommation	Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes	Fonds mondial	Aide philanthropique et autres donations privées
Obligations liées au PIB	Prêts contracycliques (PCC)	Impôts fonciers		(et UNITAID)	
Obligations à impact social	Facilité de crédits préventive	Droits de douanes		Fonds pour l'adaptation	
Obligations à impact sur le développement	Options de tirage différé au titre des prêts à l'appui de la politique de développement	Taxes intérieures sur les transactions financières		Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	
	Options de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes	Taxes sur les billets d'avion		Fonds vert pour le climat	
	Rachats de dettes			Valeurs mobilières et fonds structurés	
	Echanges de créances			Fonds d'investissement en microfinance	
	Financement mixte				
	Partenariats public-privé				
	Garanties				

7. Etapes suivantes

Les prochaines étapes dans l'opérationnalisation des ODD portent essentiellement sur les points suivants :

- poursuite de la stratégie de mobilisation des ressources financières et matérielles internes et externes ;
- renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD ;
- appropriation de l'agenda 2030 par toutes les couches de la société ;
- renforcement des capacités de l'INS. Le défi étant de rehausser la capacité de cette institution à mener efficacement des enquêtes en vue de produire des résultats statistiques fiables et de qualité ;
- coordination des interventions du Gouvernement avec celles des PTF dans la mise en œuvre des ODD ;
- implication du secteur privé ;
- coordination de l'intervention de la société civile.

8. Conclusion

Ce rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD met en exergue le niveau de prise en compte des ODD dans le plan national de développement 2018-2022. La coïncidence entre ces objectifs mondiaux de développement et le PND a été une excellente opportunité pour retenir un nombre défini de cibles et indicateurs qui vont faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre et le suivi des progrès de la contribution de la République du Congo à l'implantation de sociétés durables et résilientes, partout dans le monde. Le choix des cibles et indicateurs prioritaires a tenu compte des capacités réelles du Congo à traduire en actions et à collecter des données fiables et de qualité dans le moyen terme.

Certains indicateurs n'ont pu être renseignés, faute de données ou parce que non pris en compte dans le système de suivi des politiques publiques. De ce fait, le Gouvernement s'attèle à la modernisation de l'INS et au renforcement des capacités de ses cadres en vue de la production des données de qualité pour l'ensemble des indicateurs retenus.

Notons par ailleurs que, pour un certain nombre de cibles et indicateurs, faute de données, la situation de référence n'a pas été établie et les objectifs quantitatifs à atteindre à l'horizon 2030 n'ont pas pu être déterminés.

D'une manière générale, ce rapport fait état d'une tendance contrastée dans l'atteinte des cibles pour un certain nombre d'ODD. La République du Congo a besoin de toute évidence, de renforcer et d'accroître ses actions pour un accès universel à l'eau potable, valoriser son fort potentiel énergétique (notamment le solaire) et le rendre accessible à tous, réduire la proportion de ménages vivant dans des villes mal viabilisées et des logements non adéquats et, à mettre à l'échelle ses expériences réussies et bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et des écosystèmes terrestres. Pour cela, la République du Congo mise sur (i) la bonne gouvernance, pour un changement de comportement social et sociétal aussi bien en milieu urbain que rural, (ii) une réforme en profondeur de son système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle, pour une éradication effective de l'illettrisme et l'analphabétisme et la création de compétences avérées dans tous les secteurs de l'économie nationale, et (iii) la diversification et la transformation structurelle de son économie pour une croissance économique durable, résiliente et inclusive.

Le Congo continuera ses efforts de mobilisation des ressources internes, malgré le contexte économique défavorable, et d'attraction des investisseurs étrangers pour le développement des infrastructures économiques structurantes, la réduction de la fracture numérique et le développement d'un secteur privé performant et compétitif.

9. Annexes

Annexe N°1 : Critères d'évaluation pour la priorisation des ODD

1. Le niveau d'accent mis sur les politiques et les stratégies du PND et du secteur	2. Niveau d'urgence	3. Niveau d'Impact	4. Disponibilité des ressources	5. Contribution systématique nette (effet multiplicateur)
Le degré auquel les ODD et les actions visant à atteindre ce but ont déjà été mis en évidence dans le Plan national de développement existant ou les politiques et stratégies sectorielles	La mesure/niveau d'action nécessaire dans le secteur/domaine pour éviter à court terme des ruptures du système ou manquer des opportunités.	Le degré auquel les actions visant à atteindre cet ODD conduira à une amélioration visible et mesurable de la qualité de vie des populations à moyen terme.	Le niveau auquel les ressources budgétaires (internes ou externes) ont déjà été ou peuvent être engagées pour atteindre cet ODD	Le degré d'importance à laquelle la priorisation de l'ODD et des actions pour l'atteindre contribuera au fil du temps à un effet multiplicateur plus élevé.
Haut = Cet ODD ou les actions qui favoriseraient sa réalisation ont déjà été très bien intégrés dans les stratégies actuelles du PND ou du secteur ou des groupes thématiques	Haut = ne pas prioriser cet ODD à court terme risque d'entraîner des conséquences négatives sur la conjoncture et les perspectives de développement du Congo.	Haut = La priorisation de cet ODD et les actions conduiront à des améliorations rapides, visibles et mesurables de la qualité de vie des Congolais	Haut = Les fonds et les ressources humaines sont déjà alloués, peuvent être facilement attribués ou peuvent (avec un niveau de certitude élevé) être mobilisés à partir d'autres sources gouvernementales supplémentaires.	Haut = priorisation de cet ODD et des actions conséquentes pour sa réalisation contribuera à faire progresser l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs sans interférence et/ou d'arbitrage pour atteindre les autres ODD.
Moyen = Cet ODD ou les actions qui favoriseraient sa réalisation est une partie intégrante de la stratégie actuelle du PND ou du secteur ou du travail initial des GT.	Moyen = Prioriser cet ODD est souhaitable à moyen terme. Le retard dans la hiérarchisation et la mises en œuvre des actions pour atteindre cet ODD accroîtront le risque que la vision globale du Congo ne soit atteinte en temps opportun.	Moyenne = Prioriser cet ODD et mettre en œuvre des actions en conséquence pour sa réalisation aura un effet positif et mesurable sur la qualité de vie de la population à moyen terme, mais l'effet sera plus perceptible ultérieurement.	Moyen = Les ressources devraient être disponibles pour une allocation à un niveau de certitude plus faible	Moyen = priorisation de cet ODD et des actions conséquentes pour sa réalisation contribuera à faire progresser l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs ou ne nécessitera peu ou pas d'interférence et/ou d'arbitrage pour réaliser les autres ODD.
Faible = Cet ODD ou les actions qui favoriseraient sa réalisation n'étaient pas intégrés dans les stratégies actuelles du PND ou du secteur ou du travail initial du GT.	Faible = la mise en œuvre de cet ODD peut être reportée sans impact sur la conjoncture et les perspective de développement du Congo	Faible = Prioriser cet ODD et la mise en œuvre d'actions conséquentes pour sa réalisation aura des effets positifs sur la qualité de vie de la population, mais seulement après la période de planification actuelle.	Faible = Les circonstances politiques et économiques rendent très difficile l'identification et / ou l'allocation des ressources en ce moment.	Faible = La priorisation de cet ODD et les actions mises en œuvre en conséquence pour sa réalisation contribueront à atteindre un seul ODD au détriment des progrès accomplis dans la réalisations des autres objectifs.

Annexe N°2 : liste des ODD, cibles et indicateurs retenus par la République du Congo

ODD1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
Cibles	Indicateurs
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	1.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes 1.5.2 Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB) 1.5.3 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe
ODD2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
Cibles	Indicateurs
D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation 2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience
2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans 2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme
2.3. D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière 2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone
ODD3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	
Cibles	Indicateurs
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 3.2.2 Taux de mortalité néonatale
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants 3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques 3.4.2 Taux de mortalité par suicide
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans)

santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.1 Couverture des services de santé essentiels 3.8.2 Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	3.9.2 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène 3.9.3 Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel

ODD4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible	Indicateur
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe
4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	4.2.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe
4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés
4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants

ODD5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cibles	Indicateurs
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative 5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

ODD6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cibles	Indicateurs
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

ODD7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cibles	Indicateurs
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

ODD8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cibles	Indicateurs
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y	8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration 8.8.2 Plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective), eu

compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance 8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.1 Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes 8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles

DD9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cibles	Indicateurs
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année 9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant 9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie 9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	9.4.1 Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB 9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants

ODD10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cibles	Indicateurs
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	10.3.1 Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et	10.5.1 Indicateurs de solidité financière

marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

ODD11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cibles	Indicateurs
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique 11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique
11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional e local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financement privé (donations en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)
11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes 11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville 11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants

ODD12. Établir des modes de consommation et de production durables

Cibles	Indicateurs
12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement	12.1.1 Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	12.6.1 Nombre de sociétés publiant des rapports sur la Viabilité

ODD13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cibles	Indicateurs
--------	-------------

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes
	13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)

ODD15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cibles	Indicateurs
15.1 D'ici à 2030, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)
15.2 D'ici à 2030, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable	15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes couvertes par des aires protégées 15.4.2 Indice du couvert végétal des montagnes
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	15.5.1 Indice de la Liste rouge
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

ODD16. Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Cibles	Indicateurs
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge
	16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause)
	16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents

	16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtimeur corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent
	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation
	16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)
	16.4.2 Proportion des armes légères et de petit calibre saisies qui sont enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)
	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale
	16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial	16.8.1 Proportion de la participation et des droits de vote des pays en développement dans les organisations internationales
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale	16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de

et aux accords internationaux	l'homme au cours des 12 mois précédents
	16.10.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information

ODD17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Cibles	Indicateurs
17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle 17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle 17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	17.19.1 Valeur de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Table des matières

Déclaration liminaire.....	1
Avant-propos.....	2
Remerciements.....	3
Liste des tableaux et figures.....	4
Sigles et Acronymes.....	5
1. Points saillants.....	8
2. Introduction.....	11
3. Méthodologie et processus de préparation.....	12
4. Politique et environnement facilitateur.....	12
a. Appropriation des ODD.....	12
b. Incorporation des ODD dans les cadres nationaux.....	13
c. Intégration des trois dimensions.....	18
d. Ne laisser personne de côté.....	19
e. Mécanismes institutionnels.....	20
f. Question d'ordre structurel.....	20
5. Progrès sur les objectifs cibles.....	21
6. Moyens de mise en œuvre.....	104
7. Etapes suivantes.....	107
8. Conclusion.....	108
9. Annexes.....	A